Nations Unies S/PV.6657



# Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

*Provisoire*

**6657**e séance

Lundi 14 novembre 2011, à 10 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Cabral | (Portugal) |
| *Membres* : | Afrique du Sud | M. Sangqu |
| | Allemagne | M. Berger |
| | Bosnie-Herzégovine | M. Barbalić |
| | Brésil | Mme Viotti |
| | Chine | M. Wang Min |
| | Colombie | M. Alzate |
| | États-Unis d'Amérique | M. DeLaurentis |
| | Fédération de Russie | M. Zhukov |
| | France | M. Briens |
| | Gabon | M. Messone |
| | Inde | M. Hardeep Singh Puri |
| | Liban | M. Assaf |
| | Nigéria | Mme Ogwu |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Tatham |

## Ordre du jour

Région de l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur présenté comme suite à la déclaration du Conseil de sécurité à la presse (S/2011/693)

Premier rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/2011/704)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

11-59158 (F)





*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Région de l'Afrique centrale**

**Rapport du Secrétaire général sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur présenté comme suite à la déclaration du Conseil de sécurité à la presse** (S/2011/693)

**Premier rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale** (S/2011/704)

**Le Président** (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République centrafricaine et du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abou Moussa, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Téte Antonio, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le général Louis Sylvain-Goma, Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/693, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur présenté comme suite à la déclaration du Conseil de sécurité à la presse. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/704, qui contient le premier rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

Je donne maintenant la parole à M. Moussa.

**M. Moussa** (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois.

C'est un honneur pour de prendre la parole devant le Conseil pour présenter le rapport du Secrétaire général (S/2011/693) sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur. Ce rapport évalue la menace posée par l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) ainsi que les mesures prises à l'échelon régional et international pour y faire face, notamment les efforts faits par l'ONU.

Il s'agit du deuxième rapport consacré à l'ARS depuis 2006. Les membres se souviendront que le 21 juillet 2011, le Sous-Secrétaire général, M. Zerihoun, a présenté au Conseil un exposé sur la menace transnationale posée par ce groupe dans la région de l'Afrique centrale, en particulier dans les zones isolées de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud.

Au fil des ans, les attaques brutales et aveugles menées par l'ARS contre des civils ont eu pour résultat des morts, des enlèvements, des actes de pillages et le déplacement de quelque 440 000 personnes, qui sont actuellement considérées comme déplacées ou réfugiées dans les pays touchés. Sans avoir de programme politique, le groupe continue de commettre de graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme en toute impunité, répandant la terreur et la peur parmi les populations locales. En raison de la capacité limitée des pays touchés à contrôler leurs frontières poreuses, qui s'étendent sur de vastes régions, le groupe peut se déplacer facilement et traverser les frontières des pays touchés.

Les communautés les plus durement touchées sont celles des districts du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, en République démocratique du Congo, où l'ARS est à l'origine du déplacement de 335 000 personnes. La plupart de ces personnes ont été généreusement accueillies par les communautés locales, qui n'ont déjà qu'un accès limité aux infrastructures de base telles que les écoles et les services médicaux. La situation humanitaire a continué de se détériorer cette année, puisque quelque 49 000 personnes ont fui leur domicile rien qu'en République démocratique du Congo durant les six premiers mois de l'année. L'accès humanitaire

limité à cause de l'insécurité continue de poser de graves problèmes, et l'éloignement ainsi que les obstacles d'ordre logistique qui gênent l'accès à de nombreux sites rendent les activités coûteuses et laborieuses.

Récemment, les gouvernements des pays où sévit l'ARS ont pris d'importantes dispositions pour lutter contre cette menace, notamment en organisant des opérations militaires coordonnées. Cependant, les forces nationales de sécurité de ces pays ne disposent pas de toute la gamme de ressources et de moyens en matière de logistique, de collecte de données de renseignement et de puissance aérienne pour relever elles-mêmes efficacement ce défi et permettre à leurs gouvernements d'exercer leur autorité sur l'ensemble de leur territoire respectif, de protéger les populations civiles et de faire respecter l'état de droit.

Au fil des ans, les pays touchés, l'Union africaine, l'Union européenne, l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble ont pris des mesures importantes pour lutter contre la menace de l'ARS, notamment en fournissant des contingents et un appui logistique. Il est essentiel qui nous continuions de lutter en commun contre ce grave problème.

À cet égard, année après année, notre détermination à approfondir l'analyse des activités de l'ARS s'est avérée très productive en termes de résultats. Par conséquent, il importe de continuer à mettre en œuvre des initiatives concertées donnant des résultats concrets sur le terrain au bénéfice des communautés qui subissent les conséquences de cette crise.

Selon nous, les opérations militaires menées par les États Membres touchés doivent être fondées sur le renseignement et ciblées, et elles doivent endiguer l'ARS plutôt que d'en disperser les éléments afin d'avoir un impact optimal. À cet égard, le récent déploiement par les États-Unis de 100 soldats tout équipés en vue de dispenser conseils et formation aux armées nationales de la région de l'Afrique centrale qui mènent des opérations contre l'ARS devrait permettre d'améliorer l'efficacité des mesures prises par les gouvernements des pays touchés.

En outre, les combattants de l'ARS qui essaient de quitter le groupe s'exposent à de nombreux risques et difficultés, et c'est pourquoi il importe que les gouvernements des pays touchés continuent de s'employer, en collaboration avec leurs partenaires, à faciliter leur défection et à faire en sorte qu'ils puissent participer à de véritables programmes de réintégration.

Le Secrétaire général salue l'initiative de l'Union africaine tendant à élaborer une stratégie régionale de lutte contre l'ARS, en ce qu'elle est une nouvelle occasion importante pour les pays touchés de lancer une action coordonnée. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine continue de fournir un appui en matière de planification pour régler les modalités de la stratégie, notamment s'agissant de l'organisation militaire de la force d'intervention régionale et, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des partenaires humanitaires, il contribue à l'élaboration d'un plan de protection des civils.

Pendant ce temps, comme l'indique le Secrétaire général dans le rapport dont sont saisis les membres du Conseil, le système des Nations Unies prend un certain nombre de mesures pour faire face au problème de l'ARS de manière plus efficace et cohérente grâce aux efforts qu'il a entrepris en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et en Ouganda dans les domaines des affaires politiques, du maintien de la paix, des droits de l'homme, des questions humanitaires et du développement. À cet égard, des mesures ont été prises pour améliorer la coordination et la synergie entre les entités des Nations Unies, notamment le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Par ailleurs, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région prennent des mesures supplémentaires pour renforcer la protection des populations civiles, en fonction de leurs mandats et de leurs moyens, dans les endroits stratégiques des zones où sévit l'ARS, afin de contribuer à prévenir les attaques visant les civils et à faciliter les opérations humanitaires.

Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, en sa qualité de coordonnateur politique pour l'ARS dans la région, et en étroite coopération avec toutes les présences des Nations Unies sur le terrain, continuera de resserrer les liens entre les activités menées par les Nations Unies et d'autres partenaires et de faciliter la coordination et l'échange d'informations entre eux. Dans l'intervalle, je continuerai de collaborer avec la présence des Nations Unies dans la région en vue de définir clairement les modalités d'un appui coordonné en

faveur de l'initiative régionale de l'Union africaine et des pays touchés.

Enfin, j'aimerais saisir cette occasion pour remercier nos partenaires des efforts qu'ils ne cessent de déployer pour contrer la menace posée par l'ARS. Ces efforts devraient être renforcés et suffisamment appuyés par tous les concernés afin qu'ils puissent contribuer durablement à l'élimination de la menace posée par l'ARS.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Moussa de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. António.

**M. António** (Union africaine) : C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse pour la deuxième fois au Conseil de sécurité sur la question de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) qui, comme les membres du Conseil le savent, préoccupe l'Union africaine (UA) au plus haut point. L'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité démontre l'engagement du Conseil de sécurité dans la recherche d'une solution à ce problème qui a pris une dimension régionale très préoccupante, tel que vient de le souligner M. Abou Moussa.

Je voudrais, par conséquent, au nom de la Commission de l'Union africaine, vous remercier, Monsieur le Président, pour l'invitation que vous avez bien voulu adresser à notre organisation afin de participer à cette réunion. L'inscription de cette question sous la présidence du Portugal prouve également combien votre pays, si proche de l'Afrique, se préoccupe du sort de ce continent aussi bien que de celui de ses habitants.

Je félicite par la même occasion le Secrétaire général pour son report si exhaustif (S/2011/693), et je salue la présence parmi nous de son Représentant spécial pour l'Afrique centrale, S. E. M. Abou Moussa, dont la présentation nous donne toute la lumière sur la situation en Afrique centrale, en particulier, sur la problématique de l'ARS. Nous souhaitons à S. E. M. Abou Moussa plein succès dans l'accomplissement de cette noble mission qui lui a été confiée.

Je salue particulièrement aussi la présence du général Louis Silvain-Goma, Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

L'implication de l'UA dans le règlement de la problématique sécuritaire créée en Afrique centrale par l'ARS remonte à la session spéciale de la Conférence de l'Union africaine sur l'examen et le règlement des conflits en Afrique, tenue à Tripoli, en Libye, le 31 août 2009. Dans le Plan d'action adopté à cette occasion, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sont, entre autres, convenus de redoubler d'efforts, y compris sur le plan militaire, afin de neutraliser l'ARS et de mettre fin à ses atrocités et activités de déstabilisation en République démocratique du Congo, au Soudan et en République centrafricaine.

La quinzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, tenue à Kampala, en Ouganda, en juillet 2010, a réitéré l'engagement de l'Union africaine et a demandé à la Commission d'organiser, aussi rapidement que possible, des consultations orientées vers l'action entre les pays touchés par les activités de l'ARS et toutes autres parties intéressées, en vue de faciliter une action régionale coordonnée face à la menace que représente ce groupe. C'est dans ce contexte que se sont tenues les réunions régionales ministérielles sur les activités de l'ARS, respectivement à Bangui (République centrafricaine), les 13 et 14 octobre 2010, et à Addis-Abeba (Éthiopie), le 8 juin 2011.

La dix-septième session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue à Malabo, en juillet 2011, s'est notamment félicitée des initiatives prises par la Commission. La Conférence a apporté son plein appui aux décisions prises, et a demandé au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'autoriser rapidement l'opération envisagée dans toutes ses composantes, y compris la Force régionale d'intervention, le Centre d'opération conjoint et le Mécanisme conjoint de coordination. La Conférence a demandé aux Nations Unies, ainsi qu'aux autres partenaires de l'Union africaine, d'appuyer cette initiative destinée à protéger les populations civiles, y compris par un soutien financier et logistique.

Dans le prolongement de ces décisions, la Commission de l'Union africaine a entrepris les consultations nécessaires avec les pays concernés en vue de la désignation d'un envoyé spécial pour l'ARS. Cet envoyé spécial sera chargé de la coordination politique et de la stratégie d'ensemble à mettre en œuvre. La Commission de l'UA a également mis en place une équipe de planification intégrée comprenant des officiers de la Commission et des pays touchés

pour une planification détaillée de l'opération. L'équipe a entrepris une série d'activités, notamment le développement d'un plan de mission et de procédures opérationnelles permanentes, ainsi que la génération de Forces, la finalisation du cadre légal et du document de stratégie pour la protection des civils.

Le 27 septembre 2011, la Commission a soumis un rapport d'étape au Conseil de paix et de sécurité. Le Conseil de paix et de sécurité a pris note des efforts déployés et a demandé que la Commission soumette le plus rapidement possible les documents finaux de la planification en vue de l'adoption du mandat. Le Conseil de paix et de sécurité se réunira le 21 novembre 2011 pour examiner le projet de mandat de l'opération qui lui sera soumis. Dans l'intervalle, la Commission s'emploie à finaliser les arrangements relatifs au partage des rôles entre les pays touchés, à mobiliser un appui pour le renforcement des capacités des différents pays touchés par les attaques de l'ARS et à assurer la disponibilité des ressources financières, matérielles et logistiques nécessaires pour l'initiative de coopération régionale.

C'est dans cette optique que la Commission a poursuivi ses consultations avec l'Union européenne pour le financement de certaines composantes de la phase initiale de l'opération. Je me réjouis de la disponibilité de l'Union européenne à contribuer aux succès des efforts de l'Union africaine. Cependant, d'autres contributions seront indispensables pour permettre la mise en œuvre effective de l'opération. La Commission est en contact avec d'autres partenaires, notamment les États-Unis d'Amérique, pour mobiliser un soutien additionnel et assurer la coordination la plus étroite possible des efforts visant à neutraliser l'ARS et à mettre un terme à ses activités.

La Commission est également en contact avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations unies, dans le prolongement des conclusions de la précédente réunion du Conseil de sécurité sur la question de l'ARS. L'Union africaine est reconnaissante à l'Organisation des Nations Unies pour son engagement renouvelé à l'appuyer dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative régionale sur l'ARS.

L'initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre l'ARS est une action majeure. Elle suscite un grand intérêt et une forte attente des pays touchés par les atrocités de l'ARS, ainsi que l'attention des partenaires extérieurs. Elle vient compléter et donner une nouvelle dynamique aux efforts qui ont été jusqu'ici déployés par les États concernés. La présente séance du Conseil de sécurité vient donc à point nommé pour à la fois faire le point des efforts déployés, maintenir et renforcer la mobilisation de la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. António de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Silvain-Goma.

**M. Silvain-Goma** : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, saluer votre élection à la présidence du Conseil de sécurité, et remercier l'Ambassadeur du Gabon pour toutes les dispositions qui ont été prises pour faciliter ma présence à ce débat. Nous disons dans un premier temps toute la fierté qui est celle de l'Afrique centrale de connaître l'implantation d'un Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale à Libreville, et il est heureux qu'en ce jour où, en toile de fond, se développe le débat sur l'activité qui va être celle de ce Bureau, le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ait pu être invité.

Les sujets annoncés sont l'Armée de résistance du Seigneur (ARS), dont j'évoquerai quelques aspects très rapidement, et le golfe de Guinée, dont je parlerai un peu plus longuement. Naturellement, me trouvant au Conseil de sécurité, j'en profiterai pour donner un certain nombre d'indications sur les problèmes qui nous préoccupent et l'activité que nous menons au niveau de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), et qui justifieront en ce qui concerne certains points une coopération avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

En ce qui concerne l'ARS, la CEEAC a conscience des développements qui viennent d'être rappelés. La CEEAC a pu être associée à un certain nombre de réunions organisées par l'Union africaine, notamment à Bangui. Cela a permis de noter le développement des activités entre la République démocratique du Congo, la République centrafricaine, et aujourd'hui le Soudan du Sud. L'observateur de l'Union africaine vient de rappeler l'évolution future, qui se traduit par la mise sur pied éventuelle d'une force et la mise en place d'un centre d'opérations, le tout devant être couronné par une structure permettant le suivi à un niveau politique. Les dernières décisions en ce qui concerne la période actuelle vont certainement être prises par le Conseil de paix et de

sécurité, comme l'a rappelé l'observateur de l'Union africaine.

Le lien entre ce dossier et la CEEAC doit être envisagé à travers le fait que tous nous sommes préoccupés par les problèmes de paix et de sécurité à l'échelle du continent, mais plus spécifiquement la CEEAC, dans la mesure où la République démocratique du Congo et la République centrafricaine en sont membres. Dans ces conditions, la disponibilité ne peut faire l'objet de réserves.

Il suffit simplement de photographier le contexte, marqué par le fait que, depuis 2008, la CEEAC fait sa première expérience de terrain, avec tout d'abord la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX), en place depuis le 1er janvier 2009. Les développements de l'activité de la MICOPAX sont ceux qui ont conduit les missions d'évaluation de l'Union européenne à enregistrer un certain nombre d'actions positives, mais aussi de préoccupations. Par ailleurs, la République centrafricaine a très officiellement exprimé sa satisfaction quant aux concours apportés, notamment lorsque la MICOPAX a eu la maîtrise d'un certain nombre de paramètres qui auraient pu faire dégénérer l'élection présidentielle.

Dans ses activités menées en relation avec la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique, la CEEAC a atteint le niveau de mi-parcours qui l'amène à prendre en compte deux considérations. La première considération, mais l'ordre importe peu, est la volonté du Gouvernement centrafricain, compte tenu du fait que près d'une vingtaine d'années de mission de paix sur le territoire n'ont pas donné l'occasion aux Forces armées centrafricaines (FACA) de s'aguerrir, de mettre de plus en plus l'accent sur la formation de celles-ci. La deuxième est que les États membres de la CEEAC estiment que le moment est venu de faire en sorte que les FACA renforcent leurs capacités et leur maîtrise des problèmes de sécurité à l'échelle du pays.

Compte tenu de la conjonction de ces deux préoccupations, les instances dirigeantes de la Communauté, au niveau du Conseil des ministres du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), ont décidé d'amorcer le processus de retrait dégressif de la MICOPAX, tout en assurant, au cours des deux années suivantes, la formation et le renforcement des capacités des FACA au niveau dont nous aurons convenu. Ainsi, 2012 donnera l'occasion de former 399 combattants des FACA. Le schéma sera réédité en 2013, année limite du mandat conféré par les instances de la CEEAC à la MICOPAX. Dans ces conditions, tenant compte du fait que l'évolution de la CEEAC, à travers la mise en place des structures de la brigade régionale, requiert beaucoup de précaution, nous prônons que l'accent se poursuive sur la MICOPAX avec les objectifs qui viennent d'être rappelés en insistant sur la formation, et que notre regard se porte, s'agissant de la formation, sur les FACA qui se doivent d'apporter leur contribution au sein de la force régionale en cours de montage, au règlement du dossier ARS.

Il est certain que les choses sont évolutives, et que l'évolution de la situation en Centrafrique restera une préoccupation des chefs d'État de la CEEAC. Ainsi que l'a suggéré la récente mission d'évaluation de l'Union africaine sur la question de l'ARS sur le terrain, si des contraintes devaient amener les autorités politiques supérieures à envisager une approche différente de celle que je résume en ce moment, les décisions ne manqueront pas d'être prises. La paix n'a pas de prix.

Voilà donc les indications que je voulais donner sur ce dossier. Pour résumer, les capacités actuelles limitées de la CEEAC l'empêchent de mener correctement la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique, conformément au mandat actuel mettant l'accent sur le repli progressif qui conduira à la fin de la MICOPAX en 2013. Mais, à un moment donné, dès que les autorités de l'Union africaine l'auront décidé – le contact s'établissant par les autorités politiques les plus élevées – la CEEAC se rendra disponible pour prendre toute disposition effective.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Sylvain-Goma de son exposé.

Je redonne maintenant la parole à M. Abou Moussa, qui va présenter le rapport (S/2011/704) sur le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

**M. Moussa** : Je voudrais tout d'abord vous remercier de la possibilité que vous me donnez de présenter au Conseil le premier rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Je voudrais également saluer la présence dans cette salle de LL. EE. Monsieur le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et Monsieur l'Ambassadeur et Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui illustre encore davantage l'intérêt de la coopération

entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales.

Le rapport dont le Conseil est saisi présente le processus de mise en place du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale à Libreville, au Gabon, et souligne les difficultés rencontrées au cours de cette phase de lancement. Il informe également des dispositions pratiques prises dans le cadre du fonctionnement effectif du Bureau. À cet égard, il m'est agréable de renouveler les remerciements de l'Organisation des Nations Unies au Gouvernement gabonais pour les facilités qui ont été accordées au Bureau régional, afin d'en faciliter le fonctionnement. Ce même rapport indique, en outre, le soutien indispensable accordé au Bureau par les différentes entités du système des Nations Unies, notamment le Secrétariat, la Base de soutien logistique de Brindisi et les organismes des Nations Unies dans la sous-région d'Afrique centrale. Sans ce soutien, il lui aurait été difficile d'aboutir aux résultats actuels.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

L'établissement du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale découle de la volonté des dirigeants d'Afrique centrale de trouver des solutions adaptées aux conflits qui ont touché par le passé un certain nombre de pays de la sous-région. À cet égard, les dirigeants de la sous-région ont travaillé étroitement avec l'Organisation des Nations Unies en vue de la création de ce Bureau, le 1er janvier 2011, et de son inauguration subséquente, le 2 mars 2011. Le 11 mars, le Secrétaire général m'a nommé Représentant spécial en Afrique centrale et chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. J'ai pris mes fonctions le 24 mai et suis arrivé à Libreville le 15 juin.

Depuis mon arrivée à Libreville, je me suis attaché à trois questions essentielles : premièrement, la mise en place du Bureau; deuxièmement, les visites de courtoisie aux autorités de la sous-région, en vue de me familiariser avec les défis majeurs auxquels celle-ci est confrontée et troisièmement, les premiers linéaments du renforcement de la coordination entre les différentes entités onusiennes dans la sous-région.

Je suis heureux de pouvoir dire que le Bureau est aujourd'hui pleinement opérationnel et que nous avons commencé à en mettre en œuvre le mandat. Environ 87 % des fonctionnaires ont pris leurs fonctions à Libreville et les derniers recrutements et autres tâches opérationnelles encore en suspens seront bientôt terminés. En plus de ces activités, j'ai également engagé un processus de consultations avec les chefs d'État et de gouvernement, les représentants des institutions sous-régionales et du système des Nations Unies et les autres partenaires de la sous-région.

Ces consultations répondaient à un double objectif : parvenir à une meilleure appréhension du type de défis auxquels la région doit faire face dans le domaine de la paix et de la sécurité et dans d'autres domaines, d'une part, et, d'autre part, mieux expliquer le mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale aux dirigeants de la région et aux autres parties prenantes, et en connaître les avis et attentes relativement à la mise en œuvre de ce mandat. À cet égard, je me suis rendu dans tous les États membres de la CEEAC, à l'exception d'un seul, dans lequel je compte me rendre bientôt. J'ai également visité le siège de l'Union africaine à Addis-Abeba et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

Suite à ces consultations, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a convié les représentants du système des Nations Unies en Afrique centrale à un séminaire régional à Libreville en octobre. Le séminaire a donné au système des Nations Unies une occasion de se mettre d'accord sur la façon d'apporter son appui aux pays de l'Afrique centrale d'une façon plus coordonnée, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale jouant un rôle de coordination. À cet égard, nous collaborons avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, à Yaoundé, et le bureau sous-régional d'ONU-Femmes pour l'Afrique centrale à Kigali, qui ont accepté de renforcer leur coopération avec notre Bureau régional.

Les consultations menées avec les dirigeants et les autres parties prenantes en Afrique centrale ont fait ressortir dans la sous-région les grands problèmes suivants : la sécurité transfrontalière et les activités de groupes armés tels que l'Armée de la résistance du Seigneur, la circulation des armes légères et de petit calibre, le trafic de drogue et la traite des êtres humains, la criminalité transnationale organisée, le chômage des jeunes et la stabilité, l'exploitation illégale des ressources naturelles, la piraterie et la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, les conséquences du conflit libyen, le terrorisme, les contestations électorales et le renforcement des capacités institutionnelles des organisations sous-régionales et de leurs mécanismes de paix et de sécurité, en particulier

ceux de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

En ce qui concerne la question des armes légères et de petit calibre, il convient de signaler que les États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ont signé, à la trente et unième réunion ministérielle du Comité qui s'est tenue à Brazzaville, la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, connue sous le nom de Convention de Kinshasa. Le Bureau entend œuvrer étroitement, avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, et en collaboration avec le CEEAC, à la ratification de la Convention, en vue de son entrée en vigueur et de sa mise en œuvre rapides.

Le problème de la piraterie et de la sécurité maritime demeure très préoccupant. En plus de capturer des navires, les criminels se livrent à d'autres activités illicites, comme la pêche illégale et l'utilisation du Golfe comme centre de transbordement des stupéfiants. Reconnaissant l'importance du renforcement de la sécurité transfrontalière dans cette zone, les pays de la sous-région ont adopté en 2009 à Kinshasa le Cadre visant à sécuriser le golfe de Guinée ainsi qu'un protocole portant création du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale. La sous-région a été subdivisée en zones. Les États faisant partie de la zone D – le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Gabon et Sao Tomé-et-Principe -, où ont été signalés d'importants actes de piraterie et de terrorisme, ont conclu un accord technique sur les modalités de conduite des opérations de surveillance et de sécurité maritimes.

Concernant cette question, je reste en contact étroit avec mon collègue, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, à Dakar, afin de mieux coordonner nos activités respectives et celles des deux sous-régions, afin de faire face à ce défi croissant. Comme le Conseil le sait certainement, une mission d'évaluation récemment déployée par le Secrétaire général en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale devrait formuler des recommandations en vue d'une stratégie coordonnée visant à améliorer la sécurité dans le golfe de Guinée.

Enfin, le Conseil de sécurité est également conscient de la gravité de la menace persistante que représente l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) pour la paix et la sécurité en Afrique centrale. À cet égard, le rapport du Secrétaire général que je viens de présenter (S/2011/693) décrit les mesures prises à différents niveaux pour lutter contre l'ARS.

Les répercussions de la crise libyenne ont engendrent de nouveaux problèmes pour les pays de la sous-région, en particulier le Tchad et le République centrafricaine. La vulnérabilité des rapatriés, la perte des revenus provenant des transferts de fonds et le trafic d'armes légères et de petit calibre auquel se livrent les groupes armés, dont l'ARS, sont gravement préoccupants. On craint que des armes volées en Libye ne servent à alimenter la criminalité et compromette ainsi les progrès accomplis dans la sous-région.

Étant donné que la plupart des préoccupations qui ont été évoquées au cours de mes consultations avec les chefs d'État et de gouvernement et les autres parties prenantes sont également partagées par le secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, je collabore étroitement avec le Secrétaire général de cette institution. Des réunions entre départements sont également organisées, à l'occasion desquelles les experts du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et du secrétariat de la CEEAC examinent des questions spécifiques d'intérêt commun. La sous-région aurait considérablement à gagner à l'appui apporté par les Nations Unies aux efforts que déploient les acteurs nationaux et sous-régionaux pour s'attaquer aux causes de conflit et mettre en place des mécanismes viables en vue d'instaurer durablement la paix. Le rapport dont le Conseil est saisi souligne la nécessité de renforcer notre appui par l'intermédiaire des mécanismes de paix et de sécurité existants en Afrique centrale et de mieux coordonner nos efforts collectifs pour que le soutien apporté à la région soit cohérent et complet.

Trois facteurs clefs jouent en notre faveur. Le premier est la volonté politique affichée par les autorités sous-régionales de relever ensemble les défis présents en Afrique centrale. Nous devons continuer de renforcer cette volonté politique, notamment en aidant mieux la sous-région à s'attaquer aux problèmes de fond tels que la pauvreté et le chômage. À cet égard, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale collaborera étroitement avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans la sous-région.

Le deuxième facteur clef est l'existence d'un dispositif régional de paix et de sécurité, qui comprend un ensemble d'institutions et de mécanismes, dont la CEEAC, et constitue la base de notre appui. À cet égard également, nous allons entretenir une coopération étroite avec les organisations sous-régionales, en particulier avec la CEEAC.

Enfin, le troisième facteur est que la création du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, dont la mission est de faciliter la coordination des initiatives de paix dans la sous-région, a insufflé une nouvelle dynamique et éveillé de grands espoirs quant à l'adoption d'une stratégie plus robuste pour relever les défis auxquels la sous-région est confrontée. Le Bureau va continuer de travailler main dans la main avec les dirigeants de la sous-région, ainsi qu'avec d'autres missions des Nations Unies et les partenaires clefs dans la sous-région. Il va sans dire qu'il va également continuer de suivre activement l'évolution des deux grands dossiers que j'ai mentionnés précédemment : l'Armée de résistance du Seigneur et la piraterie dans le golfe de Guinée.

Pour conclure, je voudrais redire que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale sait gré au système des Nations Unies dans son ensemble et au Conseil de sécurité de l'appui énergique et constant qu'ils nous apportent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Moussa pour son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

**M. Messone** (Gabon) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance relative aux deux rapports du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/2011/704), neuf mois après son inauguration, et sur la menace préoccupante que constitue l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs (S/2011/693). Je voudrais ensuite remercier et féliciter M. Abou Moussa, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale de son exposé. De même, je salue la présence et la participation du général Louis Sylvain-Goma, Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) à notre débat, comme je remercie l'Ambassadeur Téte António de son exposé. Enfin, je salue la participation à notre débat du Représentant permanent de la République centrafricaine et du Représentant permanent de la République du Soudan du Sud.

Je voudrais inverser l'ordre de notre débat en commençant par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Je voudrais redire toute la disponibilité de mon pays à poursuivre son appui au Bureau. Je tiens ensuite à exprimer notre appréciation du travail accompli par le Bureau au cours des mois écoulés. Nous sommes en effet satisfaits des différents contacts que M. Abou Moussa vient de prendre avec les États de la sous-région, les organisations et d'autres acteurs de l'Afrique centrale. Ces contacts permettent de prendre la mesure des situations sur le terrain, mais aussi de mieux élaborer les stratégies d'appui de l'ONU aux États face aux défis à la paix et à la sécurité en Afrique centrale. M. Moussa vient d'ailleurs de nous faire le point sur ces nombreux défis tels que perçus par les autorités de la sous-région.

En effet, en appuyant la création du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, les chefs d'États et de gouvernement de la CEEAC ont souhaité qu'à l'instar de son pendant en Afrique de l'Ouest, il contribue à mettre en œuvre une approche intégrée des défis à la paix et à la sécurité, ainsi qu'au développement en Afrique centrale. Ce Bureau devait aussi faciliter la coordination entre le système des Nations Unies et les organisations sous-régionales.

Dans sa déclaration présidentielle du 31 octobre 2002 (S/PRST/2002/31), le Conseil de sécurité, pour sa part, visait le même objectif, avec un accent sur le renforcement des capacités des pays de la sous-région, la prévention des conflits par la médiation et les bons offices, ainsi que l'intégration économique. Comme l'a exposé M. Moussa, la sous-région met en œuvre diverses initiatives pour lesquelles le Bureau est appelé à apporter son appui.

Vous conviendrez avec nous, Monsieur le Président, et nous l'avons déjà souligné, qu'un mandat d'une telle envergure nécessite des ressources financières, humaines et logistiques conséquentes. De même, le Bureau aura besoin du temps nécessaire pour appréhender le contexte régional afin de traiter efficacement tous les dossiers, très complexes et délicats, relatifs à la paix et à la sécurité en Afrique centrale. Dans ce sens, nous saluons l'attention que le Bureau accorde déjà à des questions pressantes, telles que le processus électoral en République démocratique du Congo ou la question des mouvements

déstabilisateurs des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale.

Le développement préoccupant de la piraterie qui affecte les États du golfe de Guinée est un nouveau défi pour l'Afrique centrale et une menace à la sécurité de la navigation et des activités maritimes. Le Bureau doit soutenir la lutte contre ce fléau, et ce, dans le cadre d'une stratégie intégrée, en coordination avec le Bureau de l'Afrique de l'Ouest, les organismes des Nations Unies concernés, les organisations sous-régionales, telles que la CEEAC, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Commission du golfe de Guinée, et les États eux-mêmes.

Enfin, le Bureau est appelé à appuyer les efforts au plan sous-régional en matière de réforme du secteur de la sécurité dans les pays sortant de conflit. Par ailleurs, en reprenant la coordination et le secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le Bureau doit contribuer à promouvoir la gouvernance et les relations de confiance entre les États.

L'Armée de résistance du Seigneur (ARS) continue d'être une sérieuse menace à la sécurité dans la région des Grands Lacs et en Afrique centrale. Les populations civiles, les femmes et les enfants sont les premières victimes de leurs violences meurtrières et de celles des autres groupes armés d'ailleurs. L'action humanitaire est entravée dans les pays touchés par les nouvelles vagues de violence de l'ARS. Des villages et villes sont souvent pris pour cible en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Joseph Kony et ses combattants opèrent dans le nord-est de la République centrafricaine. Nous savons que la faiblesse de l'armée centrafricaine et son incapacité de couvrir tout le territoire créent un terreau favorable pour l'ARS.

Face à l'attitude de mépris affichée par l'Armée de résistance du Seigneur, la communauté internationale doit accentuer sa pression pour mettre un terme à ces attaques contre les populations civiles, faire cesser le recrutement, l'enlèvement et l'utilisation des enfants, et faire libérer les femmes, les enfants et autres non-combattants détenus par elle.

Nous voudrions ici saluer les actions contre les violences de l'ARS menées par les forces militaires de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République du Soudan du Sud et de l'Ouganda. De même, nous nous félicitons de l'engagement et des initiatives de l'Union africaine contre l'ARS, qu'elle qualifie d'ailleurs de « groupe terroriste », en matière non seulement de protection des civils mais également de renforcement des capacités des États. Le Gabon voudrait saisir cette occasion de saluer l'appui que l'Union européenne apporte à l'Union africaine dans ce sens. Ces efforts des États et de l'Union africaine méritent d'être fortement soutenus par la communauté internationale.

Pour sa part, mon pays, le Gabon, a participé aux réunions ministérielles sur l'ARS qui se sont tenues en octobre 2010 à Bangui, puis en juin 2011 à Addis-Abeba. Le Gabon salue la création de la Force régionale d'intervention et du Centre d'opérations conjoint. Ces structures font partie d'une stratégie régionale coordonnée et formulée par les États touchés par les violences de l'ARS, en collaboration avec l'Union africaine, l'ONU et d'autres partenaires. Elles devraient certainement être opérationnelles dès 2012.

Nous remercions de leur contribution à ces initiatives les partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment les États-Unis d'Amérique, la France, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne, comme je le disais tantôt. Ma délégation voudrait d'ailleurs saluer l'engagement personnel du Président Barack Obama et le soutien de l'Administration américaine, à travers la stratégie d'appui au désarmement de l'ARS. Mon pays se félicite des actions de dissuasion et de protection des civils menées par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et par la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) en République centrafricaine. C'est le lieu de saluer ici l'engagement des composantes de la MONUSCO, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) qui continuent d'agir en étroite collaboration sur cette question.

Dans ce contexte, l'ONU doit être au centre d'une stratégie dont les éléments sont : la protection des populations civiles; le rétablissement de la stabilité régionale; l'appui aux États par le renforcement de leurs capacités militaires; et une action renforcée pour mettre définitivement fin à la menace que constitue l'ARS.

Le Gabon tient aussi à réaffirmer son attachement à la lutte contre l'impunité pour les auteurs de crimes et violences massives. Nous appelons donc à l'exécution des mandats d'arrêt lancés depuis 2005 par la Cour pénale internationale contre les principaux dirigeants de l'ARS, notamment M. Joseph Kony et ses deux commandants encore en activité Okot Odhiambo et Dominic Ongwen. Pour conclure, et comme recommandé par le Secrétaire général, puis par notre Conseil, la lutte contre l'ARS doit constituer une priorité du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Ce Bureau doit poursuivre sa coopération avec la CEEAC, l'Union africaine et les États touchés par cette question.

Enfin, ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général qui a pris l'initiative de la création du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, de même que les membres du Conseil qui l'ont soutenue. Nous tenons aussi à appuyer la déclaration présidentielle qui sera adoptée à l'issue de nos débats.

**M. Tatham** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir programmé cet exposé important. Je voudrais commencer par remercier le Représentant spécial, M. Abou Moussa, pour son exposé et, de plus, pour sa contribution importante à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région centrafricaine. Je remercie également S. E. M. António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et le Général Sylvain-Goma, Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) de leurs exposés. Je salue également la participation des Représentants permanents de la République du Soudan du Sud et de la République centrafricaine. Comme l'indique clairement le rapport du Secrétaire général (S/2011/693), l'engagement des Gouvernements des pays touchés par l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) est essentiel pour contrecarrer la menace que représente l'ARS.

Comme vient de nous le rappeler M. Abou Moussa, l'ARS continue de faire peser une menace considérable sur la sécurité régionale en Afrique centrale. Les atrocités qu'elle commet ont de graves conséquences humanitaires et pour les droits de l'homme. Le Royaume-Uni condamne avec la plus grande énergie les violations continues du droit international humanitaire et des droits de l'homme perpétrées par l'ARS, qui ont entraîné le déplacement de 440 000 personnes dans toute la région. La campagne menée par l'ARS pourrait aggraver l'instabilité en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et en République centrafricaine, et entraver les efforts de ces pays en faveur de la paix et de la sécurité. Il est important d'éliminer la menace représentée par l'ARS pour créer et consolider un environnement sûr et stable dans les pays touchés.

S'attaquer à la menace que fait peser un groupe qui, comme l'a souligné le Représentant spécial, n'a pas de programme politique évident représente un défi particulier qui nécessite un engagement fort et une action coordonnée de la part de tous les acteurs de la région : l'ONU et ses missions, l'Union africaine et les Gouvernements des États touchés, appuyés par la communauté internationale.

Je suis conscient des efforts considérables déployés par les soldats de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Soudan du Sud et de la République centrafricaine pour traquer et appréhender les derniers combattants de l'ARS. Il est bien sûr important de noter que toutes les interventions contre l'ARS devraient être menées dans le respect du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit des réfugiés. Il est en outre essentiel que la protection des civils soit une composante claire de toute opération militaire – un point qui a déjà été souligné par le Représentant permanent du Gabon.

Je suis heureux de voir que le rapport du Secrétaire général met en lumière les différentes manières dont les opérations de maintien de la paix de l'ONU se sont employées à protéger les civils contre cette menace permanente en collaboration avec les pays touchés. Je pense que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine pourrait intensifier son action en encourageant la mise en place de programmes régionaux par les organismes et missions des Nations Unies à l'appui des opérations humanitaires et de la réintégration des anciens combattants. La facilitation de liaisons de haut niveau entre les chefs des États touchés, les chefs des missions des Nations Unies et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour les régions où sévit l'ARS ainsi que la collecte et la diffusion de données aideraient les missions de l'ONU à protéger les civils contre les atrocités commises par l'ARS.

S'agissant du rôle plus général joué par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, je suis heureux de voir qu'après six mois d'existence, le

Bureau est pleinement opérationnel. Je m'associe au Représentant spécial Abou Moussa pour remercier le Gouvernement gabonais de l'appui qu'il a apporté pour faciliter le lancement du Bureau et ses opérations.

Le rapport du Secrétaire général (S/2011/704) souligne à juste titre les contraintes financières auxquelles va être soumis le fonctionnement du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Il est donc essentiel que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale se fixe un nombre limité d'objectifs prioritaires, surtout à ses débuts. La lutte contre l'ARS fait partie de ces objectifs prioritaires, mais les efforts pour lutter contre la piraterie dans le golfe de Guinée, qui bénéficient de l'appui manifeste et vigoureux du Conseil, sont également les bienvenus.

Je suis également heureux de voir que la prévention des conflits en amont sera au cœur des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. J'espère que les meilleures pratiques du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine seront adoptées par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale pour prévenir les tensions dans la région et assurer une médiation entre les parties. Je juge donc très encourageants les propos du Représentant spécial Abou Moussa relatifs à son étroite collaboration avec son collègue, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

Pour que le Conseil examine et appuie efficacement les efforts déployés par l'ONU, l'Union africaine et les pays touchés, nous devons être tous bien informés. À cette fin, nous invitons le Secrétaire général à faire rapport au Conseil d'ici à la fin de mai 2012 sur les perspectives d'amélioration du partage de l'information entre l'Union africaine, les pays touchés par l'ARS et les missions des Nations Unies et sur le rôle exact joué par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale dans la coordination des activités de lutte contre l'ARS.

Pour terminer, je remercie les membres du Conseil de leur appui à la déclaration présidentielle établie par la délégation britannique que nous allons adopter dans un moment.

**M. Hardeep Singh Puri** (Inde) (*parle en anglais*) : Comme d'autres orateurs, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion pour débattre des activités menées par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et de la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur (ARS). Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de ses exposés détaillés ainsi que l'Ambassadeur Téte António et le Général Louis Silvain-Goma de leurs présentations.

Après des décennies d'instabilité et de conflit, les pays de la région de l'Afrique centrale se sont engagés dans un processus de démocratisation et de développement. Les Gouvernements ont fait preuve d'une grande détermination pour remédier à leurs problèmes, individuellement et collectivement, grâce à la coopération régionale et avec l'aide de la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU. Plusieurs pays organisent des élections démocratiques dans une large mesure de manière autonome. Ils ont entrepris des réformes économiques et adopté des mesures pour améliorer les capacités de leurs forces de sécurité et de police.

Dans ce processus de transition, il est naturel que les pays rencontrent de nombreux problèmes qui résultent notamment des conflits passés. Il est crucial que la communauté internationale continue d'appuyer les efforts d'édification de la nation déployés par les pays de l'Afrique centrale. Il est également important que l'aide internationale ne fasse pas obstacle à la prise en main nationale et aux fonctions souveraines des États.

Doté d'un mandat d'aide à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix en Afrique centrale, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a entamé ses activités sur une note positive. Les pays de la région, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2011/704), ont accueilli chaleureusement la création du Bureau régional et commencé à s'intéresser activement à son travail. Les activités menées ces six derniers mois par le Bureau régional ont permis de créer un environnement positif ouvrant la voie à une coopération régionale sur des questions importantes.

La région est confrontée à plusieurs difficultés, notamment : prolifération des armes légères, criminalité organisée, trafic de drogue, exploitation illégale des ressources minérales, problèmes de gouvernance, taux de chômage élevé, déplacés internes et réfugiés et bien sûr problèmes liés à l'Armée de résistance du Seigneur (ARS). Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, le conflit en Libye a aggravé certains de ces problèmes.

Le fonctionnement efficace du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale aiderait considérablement l'ONU, y compris le Conseil, à fournir l'appui voulu aux pays pour remédier à ces problèmes, dont beaucoup ont une dimension régionale et dont le règlement durable exige donc une approche régionale. L'accent doit être mis sur la recherche de solutions locales aux problèmes ayant trait à la gouvernance, au renforcement des capacités, à la sécurité et à la criminalité transnationale.

À cette fin, un travail en synergie avec d'autres bureaux des Nations Unies, tels que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine serait très profitable aux travaux du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Ces bureaux des Nations Unies devraient travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales, comme la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, et tirer plus efficacement parti des initiatives régionales au sein de leurs programmes. Il est nécessaire que les bureaux et missions des Nations Unies, y compris le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, disposent du personnel et des ressources dont ils ont besoin pour s'acquitter, et s'acquitter efficacement de leur mandat.

Étant donné les répercussions délétères des conflits passés sur le tissu social des pays de la région, la menace que représente l'ARS ne peut être négligée. Les mesures adoptées par l'Ouganda en coopération avec ses voisins ont aidé à endiguer le problème. Néanmoins, l'ARS, dont les dirigeants sont toujours en liberté, continuent de représenter une grave menace à la paix et à la sécurité, en particulier pour les civils innocents, étant donné sa mobilité et sa capacité de mener des opérations au-delà des frontières, dans plusieurs pays de la région. Les actes inhumains qu'a fait subir l'ARS aux populations locales ont provoqué des déplacements massifs et le déracinement de communautés entières. Alors que les solutions à long terme à ce problème résident dans un contrôle renforcé du territoire par les forces de l'ordre des États et dans un effort de développement socioéconomique des régions touchées, il est important que des mesures importantes soient prises afin d'éliminer les groupes actifs restant et de traduire en justice les dirigeants de l'ARS.

Si le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a un rôle capital à jouer en ce qui concerne la coordination des efforts de l'Organisation des Nations Unies à l'appui de la lutte des gouvernements nationaux contre les groupes armés, y compris l'ARS, il est nécessaire que la communauté internationale renforce les capacités des pays de la région, particulièrement celles de leurs forces armées, et de leurs forces de l'ordre, afin qu'ils puissent prendre l'initiative dans la lutte contre l'ARS. À cet égard, nous nous félicitons de celles qu'a prises l'Union africaine en ce qui concerne la désignation d'un envoyé spécial chargé de la question de l'ARS et l'établissement d'une force d'intervention régionale. Nous avons déjà pu voir, avec la Mission de l'Union africaine en Somalie, que l'Union africaine était capable de mettre sur pied une force de ce type avec l'aide de la communauté internationale, et nous espérons que ces initiatives porteront bientôt leurs fruits.

Nous avons également pris note des efforts déployés à titre national par plusieurs pays en vue d'aider les pays de la région à mettre en place les capacités nécessaires pour lutter contre l'ARS. Ce type d'aide doit être de caractère apolitique et respecter la souveraineté et la politique nationale des États ainsi que les considérations d'ordre opérationnel. En outre, l'apport d'une aide aux populations touchées, pour leur permettre de surmonter le traumatisme du déplacement et la stigmatisation sociale, doit être désormais une priorité immédiate. Il est important de consacrer les ressources nécessaires à la réintégration des populations touchées.

Pour terminer, je tiens à dire que c'est avant tout par un développement socioéconomique à long terme et dans le cadre de systèmes politiques largement représentatifs et ouverts à toutes les tendances que l'on pourra faire face à la menace que représentent les groupes armés, à commencer par l'ARS. À cette fin, l'Inde s'engage à renforcer sa coopération avec ses partenaires africains, en particulier par l'intermédiaire de l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales. Nous avons annoncé des lignes de crédit s'élevant à 5 milliards de dollars pour les trois prochaines années, ainsi que plusieurs projets consacrés au développement des ressources humaines dans les pays d'Afrique, dont notre Projet de réseau électronique panafricain. Ces projets permettront de renforcer les capacités des pays afin qu'ils puissent répondre à leurs besoins de développement et aux aspirations de la population, et par là, remédier aux

problèmes de sécurité, dont ceux que pose l'Armée de résistance du Seigneur.

Pour terminer, nous soutiendrons le projet de déclaration présidentielle proposé.

**M. Berger** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de ses observations. Je remercie également M. António et M. Louis Sylvain-Goma de leurs déclarations.

Je voudrais dans un premier temps réagir au rapport sur l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) (S/2011/693), puis, en second lieu, j'ajouterai quelques observations au sujet du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

Concernant l'ARS, qui continue de représenter une grave menace à la sécurité régionale, nous convenons qu'il est nécessaire d'agir sur plusieurs fronts et de façon équilibrée si l'on veut remédier au problème. Des actions militaires, menées conformément au droit international humanitaire et des droits de l'homme, sont nécessaires, tout comme des actions non militaires, à commencer par une aide humanitaire renforcée et mieux coordonnée et des mesures de développement. Depuis 2009, l'Allemagne fournit une aide humanitaire aux personnes déplacées, aux réfugiés et aux autres populations vulnérables dans les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur, au Soudan du Sud, en République centrafricaine et dans le nord et l'est de la République démocratique du Congo. Nous sommes prêts à continuer de fournir ce soutien. Nous félicitons les États-Unis de leurs efforts de collaboration avec les armées régionales, mais il revient, bien entendu, aux pays de la région de prendre en charge le règlement du problème de l'ARS.

Nous encourageons les gouvernements régionaux à renforcer leur coopération aux niveaux de l'État, de l'armée et à l'échelon local et à assumer la responsabilité qui leur incombe au premier chef en matière de protection des civils. On doit également donner la priorité au renforcement des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que des efforts de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réintégration et de réinstallation (DDRRR) pour encourager les défections au sein de l'ARS. À cet égard, une amnistie, sur la base des normes internationales, de la réintégration des anciens hommes de troupe et de leur réadaptation est souhaitable, si elle est appliquée de façon ciblée et coordonnée.

Nous nous félicitons de ce que les Forces de défense populaires de l'Ouganda aient mis en place des instructions permanentes en ce qui concerne les modalités de réception et de transfert des femmes et des enfants séparés de l'ARS, afin d'en assurer la prise en charge et le rapatriement. Il serait souhaitable que les forces de sécurité nationales de la région mettent en œuvre des procédures similaires en coopération avec les organismes pertinents des Nations Unies. Les enfants et les femmes restent extrêmement vulnérables. Les violations constantes des droits de l'homme commises par l'ARS à l'encontre des enfants et des femmes, en particulier, restent pour nous une grave source de préoccupation.

Il convient d'accorder plus d'attention et de soutien aux zones de République centrafricaine où sévit l'Armée de résistance du Seigneur et où les capacités militaires locales ainsi que les capacités de l'Organisation des Nations Unies sont limitées. Au niveau régional, le rôle moteur de l'Union africaine est absolument capital pour la coordination des activités de lutte contre l'ARS. Nous préconisons une nomination rapide de l'envoyé spécial de l'Union africaine chargé de la question de l'ARS, qui permettra de renforcer la coopération régionale et l'appui des donateurs.

Nous encourageons aussi l'Union africaine à progresser dans sa planification militaire dans le cadre de son initiative et à fournir des informations sur la conception de sa composante militaire ainsi que sur son objectif. Nous saluons les efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies à l'appui de l'Union africaine ainsi que ceux qu'elle déploie en vue de renforcer la coopération entre les missions de l'Organisation des Nations Unies, les différents bureaux des Nations Unies et tous les acteurs pertinents de la région.

Nous appuyons notamment l'intensification de la collaboration entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans le cadre du rapatriement d'anciens éléments de l'ARS, ainsi que la contribution réussie de la MONUSCO aux activités de DDRRR.

Le renforcement des stations de radio régionales et des réseaux gérés par les populations dans les régions où sévit l'ARS sont des mesures importantes pour améliorer la protection des civils, qui est

primordiale dans la lutte contre l'ARS. À cet égard, nous saluons également le renforcement des capacités de maintien de la paix des Nations Unies en fonction de leurs mandats et de leurs moyens dans les endroits stratégiques, comme l'a déjà envisagé la Représentante spéciale du Secrétaire général, M[me] Hilde Johnson, concernant le déploiement des contingents de la MINUSS dans l'Équatoria occidental (Soudan du Sud).

L'efficacité des échanges d'informations entre les missions et les partenaires pertinents doit être une priorité. Nous encourageons l'Organisation des Nations Unies à recenser d'autres moyens pouvant permettre de faire face à la menace de l'ARS de façon plus cohérente et complète. Nous saluons le rôle de coordination que joue sur le plan politique le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale s'agissant de la question de l'ARS. Il serait utile de disposer d'informations plus spécifiques sur son rôle dans la coordination des activités menées contre l'ARS. Cette demande figure également dans le projet de déclaration présidentielle présenté par la délégation du Royaume-Uni, que nous appuyons pleinement.

Enfin, au sujet du mandat général du Bureau régional et de ses premières activités, je voudrais réaffirmer notre soutien au Bureau et à la contribution qu'il apporte à la prévention des conflits en Afrique centrale. Face au large éventail des demandes d'aide qui émanent de la région, il est nécessaire de donner la priorité au programme de travail du Bureau régional et de se concentrer sur des activités précises. Il va continuer d'être indispensable de faire fond sur le savoir-faire et les mécanismes existants et de travailler étroitement avec tous les acteurs pertinents afin d'éviter les doubles emplois. Il faut s'atteler à titre prioritaire à la contribution à apporter au système d'alerte rapide et à l'action politique précoce; au renforcement des capacités de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, y compris dans les domaines de la médiation, du renforcement des capacités et des compétences, pour répondre aux menaces transfrontalières à la sécurité telles que l'ARS, ainsi qu'au soutien aux missions et institutions de l'Organisation des Nations Unies en vue d'un renforcement de leur coopération régionale.

Nous jugeons indispensable que les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) continuent à renforcer cette organisation sous-régionale et à favoriser leur coopération régionale. Nous espérons que le prochain sommet de la CEEAC, qui doit avoir lieu à N'Djamena en janvier 2012, renforcera cet objectif. Nous nous réjouissons de l'appui accordé à cet égard par le Représentant spécial du Secrétaire général à la CEEAC.

**M. Briens** (France) : Je remercie M. Abou Moussa pour sa présentation des premiers travaux engagés par le Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale dont il a la charge, et pour son rapport sur l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) (S/2011/693). Je salue aussi la présence et la présentation du général Sylvain-Goma, Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), et de l'Observateur permanent de l'Union africaine, l'Ambassadeur Antonio.

Je ferai deux points, premièrement, sur les travaux du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Les attentes vis-à-vis de cette nouvelle mission politique sont fortes. Il est essentiel qu'elle concentre ses actions sur un nombre réaliste de priorités. À cet égard, les efforts entrepris pour nouer des partenariats de qualité avec les organisations de la région, en particulier la CEEAC, sont bienvenus et doivent être poursuivis.

Le choix de quelques situations régionales requérant des réponses transversales, telles que l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée ou l'ARS, est également souhaitable, compte tenu des moyens du Bureau. Nous encourageons le Bureau à intensifier sa collaboration avec les missions des Nations Unies, en premier lieu avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), ainsi qu'avec l'ensemble des organismes des Nations unies qui travaillent sur ce sujet.

S'agissant des moyens justement, nous sommes reconnaissants aux autorités gabonaises d'avoir fourni les moyens logistiques adéquats pour l'installation du Bureau et nous encourageons la recherche de financements volontaires adaptés.

Concernant l'Armée de résistance du Seigneur, nous condamnons avec la plus grande fermeté la violence et les massacres perpétrés par l'ARS depuis plus de 20 ans en Ouganda d'abord et dans plusieurs pays d'Afrique centrale aujourd'hui. L'impact humanitaire – 440 000 déplacés pour la période la plus récente – est immense et exige une réponse forte et efficace.

Nous appelons instamment les combattants de l'ARS à quitter ce groupe criminel pour se réinsérer dans la vie civile, et nous saluons les efforts de la MONUSCO dans ce domaine, tout en l'encourageant à poursuivre dans cette voie.

Au-delà de la République démocratique du Congo, nous souhaitons réfléchir à la meilleure façon d'étendre ce programme à l'ensemble des pays où sévit l'ARS, dans le contexte des moyens contraints de la MINUSS et du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA).

Nous rappelons que les dirigeants de l'ARS font l'objet de mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale qui doivent être exécutés. Nous encourageons l'Union africaine à poursuivre et à accélérer ses efforts pour répondre à cette menace. À cet égard, nous saluons ses récentes décisions sur les structures à mettre en place pour faire face à l'ARS.

Nous rappelons la responsabilité première des États de la région pour protéger les populations civiles contre l'ARS et nous les encourageons à renforcer leur coordination dans ce but. Le partage d'information entre les différents acteurs est déterminant pour lutter efficacement contre l'ARS.

Pour finir, nous soutenons donc le projet de déclaration présidentielle et souhaitons poursuivre un examen régulier de la situation dans la région.

**M^me^ Ogwu** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, pour son exposé très complet. Nous remercions également le général Louis Sylvain-Goma et l'Ambassadeur Téte Antonio pour leurs contributions constructives et très intéressantes aux débats de ce matin.

On ne saurait sous-estimer l'impact dévastateur de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) sur la paix, la sécurité et les activités humanitaires dans la région des Grands Lacs. Si ses capacités opérationnelles et sa cohésion ont été considérablement réduites, elle n'en demeure pas moins capable de faire des ravages dans les régions touchées de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine, du Soudan du Sud et de l'Ouganda.

Selon un rapport récent de l'ONU, depuis décembre 2008, l'ARS a tué près de 3 000 personnes et entraîné le déplacement de plus de 400 000 autres. Il semble que l'ARS a été enhardie par l'absence d'autorité effective de l'État, en particulier dans les régions touchées. Si nous voulons prendre des mesures pour triompher de la menace posée par l'ARS, il nous faudra remédier aux insuffisances critiques en matière de capacités et d'institutions, ainsi qu'aux moyens contraints qui empêchent l'État d'asseoir son autorité dans les régions concernées.

La coopération et la coordination par le biais du partage de l'information et d'opérations conjointes doivent être des conditions préalables à une riposte efficace à la menace que constitue l'ARS. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'amélioration de la coopération et de la coordination des opérations menées contre l'ARS par les États concernés, comme cela a été convenu lors de la deuxième réunion des Ministres de la défense et de la sécurité de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et du Soudan du Sud, qui a eu lieu au mois de juin. À part cela, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité des opérations conjointes, notamment en matière de partage de l'information transfrontalière, de logistique, de renseignement et de puissance aérienne.

Nous reconnaissons et saluons le rôle de coordination régionale de l'Union africaine dans la lutte contre l'ARS. La mise en place de l'équipe intégrée de base chargée de la planification devrait être rapidement complétée par la désignation d'un envoyé spécial chargé de la question de l'ARS et la création d'une force d'intervention régionale. La menace que pose l'ARS appelle également à une amélioration de la coordination des efforts menés par les missions des Nations Unies dans la région, à savoir, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, et les diverses équipes de pays des Nations Unies, pour aider les pays où sévit l'ARS.

Si nous félicitons les États-Unis d'avoir été à la tête de la lutte contre l'ARS, nous devons signaler qu'un appui international soutenu, bilatéral et multilatéral, restera essentiel à la mise en œuvre de la stratégie globale de lutte contre l'ARS et à la fourniture d'une assistance humanitaire dans les pays où sévit l'ARS.

Pour ce qui est du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Nigéria accueille avec satisfaction le premier rapport du Secrétaire général sur les activités de la Mission ((S/2011/704). Il est encourageant de constater que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale est non seulement devenu pleinement opérationnel, mais aussi qu'il s'attache avec énergie à l'exécution de son mandat.

Nous reconnaissons que de larges consultations ont permis d'identifier comme il se doit les grandes menaces qui pèsent sur la sécurité et entravent tout progrès dans la région. Si les États de la région œuvrent de concert de manière systématique et cohérente, ils pourront faire plus énergiquement face à ces menaces, à savoir, les activités de l'ARS, les tensions transfrontalières, le trafic d'armes, le terrorisme et la piraterie dans le golfe de Guinée.

Pays directement touché par l'impact de la piraterie dans le golfe de Guinée sur l'économie et la sécurité, le Nigéria se félicite de la préoccupation et de l'intérêt que suscite cette grande menace. Nous croyons que la lutte contre la piraterie et contre d'autres formes de criminalité organisée est une responsabilité collective. C'est pourquoi nous sommes résolus à déployer des efforts communs avec les autres États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Commission du golfe de Guinée pour éliminer cette menace, notamment par la mise en œuvre de la résolution 2018 (2011). En effet, l'arrangement bilatéral sur la sécurité que nous avons conclu avec le Bénin en vue d'organiser des patrouilles dans les eaux côtières s'avère déjà avoir un effet dissuasif sur les pirates. Nous attendons avec intérêt le prochain sommet des chefs d'État du golfe de Guinée pour définir une stratégie globale et efficace de lutte contre cette menace.

Le Nigéria reste déterminé à renforcer ses relations avec les pays de la sous-région de l'Afrique centrale. Cet engagement se manifeste par l'appui que nous apportons au Bureau au moment où il étudie les moyens de contribuer à un avenir plus pacifique et plus prospère pour les pays et les populations d'Afrique centrale.

Nous appuyons sans réserve le projet de déclaration présidentielle préparé par la délégation du Royaume-Uni.

**M. Alzate** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, tout d'abord, au nom de ma délégation, remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, M. Abou Moussa, pour les exposés qu'il a présentés. Je remercie également l'Observateur permanent de l'Union africaine et le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de leurs exposés riches d'informations. Je voudrais aussi saluer la présence dans la salle des représentants du Soudan du Sud et de la République centrafricaine.

La Colombie est extrêmement préoccupée par les actes d'agression commis par l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) contre les populations des pays touchés – la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud et l'Ouganda. Ces actes sont la preuve de la brutalité de ce groupe et de son mépris pour les normes les plus fondamentales des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Bien que le nombre de combattants de l'ARS ait diminué, l'impact et l'ampleur de ses attaques violentes contre la population civile restent préoccupants et représentent une menace à la sécurité des pays touchés dans la région de l'Afrique centrale.

C'est pourquoi la Colombie estime qu'il importe au plus haut point de continuer d'élaborer des stratégies pour répondre de manière cohérente aux défis posés par les activités de ce groupe armé. Ces stratégies doivent être fondées sur le principe selon lequel la responsabilité principale de protection des civils incombe aux États touchés par la présence de l'ARS. Les mesures prises par la communauté internationale doivent donc viser à renforcer les capacités nationales, les institutions et les capacités logistiques et opérationnelles des forces nationales de sécurité ainsi qu'à appuyer les initiatives régionales et sous-régionales de lutte contre ce fléau.

De même, les mesures prises à l'encontre de l'ARS ne doivent pas se limiter à des opérations militaires. Il est indispensable de maintenir un processus efficace de désarmement, démobilisation et réintégration et d'adopter une stratégie intégrale d'aide aux victimes. En outre, nous devons prendre des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie de la population par le développement économique et social des zones touchées.

Nous soulignons qu'il importe de mener des actions et des opérations basées sur la coopération et la coordination des forces de sécurité des pays touchés. La communauté internationale doit encourager et favoriser une meilleure prise en compte de l'impact de ce groupe armé sur la sécurité et le bien-être des populations, afin que les progrès accomplis dans la lutte contre l'ARS profitent à toutes les zones touchées par la présence de ce groupe. Les initiatives de l'Union africaine méritent également d'être reconnues. La vision large et les propositions concrètes visant à créer une force d'intervention régionale, un centre mixte d'opérations et un mécanisme conjoint de coordination peuvent servir de cadre pour une action régionale coordonnée et efficace, que pourrait considérablement promouvoir la désignation d'un envoyé spécial de l'Union africaine sur la question de l'Armée de résistance du Seigneur.

En outre, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, les missions des Nations Unies déployées dans les pays touchés et les équipes de pays permettent à l'ONU de jouer un rôle important dans les efforts déployés pour combattre l'ARS. Ces entités doivent donc disposer de moyens logistiques et financiers suffisants pour s'acquitter des tâches qui leur sont confiées. Sous la direction des États touchés, la communauté internationale doit permettre aux autorités légitimes des pays de ces États d'exercer pleinement leur souveraineté et de contrôler l'ensemble de leur territoire, en respectant les principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Le rôle de la justice dans le règlement des conflits est un autre aspect que nous ne devons pas perdre de vue. À cet égard, tous les États Membres doivent coopérer pour traduire en justice les auteurs de crimes odieux commis par l'ARS et doivent coopérer avec les autorités des États concernés et la Cour pénale internationale dans le cadre des poursuites engagées contre les dirigeants de ce groupe.

Enfin, nous appuyons le projet de déclaration présidentielle, car il couvre selon nous toutes ces questions.

**M. Barbalić (**Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat important. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, pour son exposé instructif. Je remercie aussi M. Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et le général Louis Sylvain-Goma, Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de leurs exposés. Nous saluons également la présence à cette séance des représentants du Soudan du Sud et de la République centrafricaine.

La Bosnie-Herzégovine appuie pleinement les activités menées par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Nous nous félicitons des premières mesures prises par le Bureau régional pour faciliter des initiatives régionales et coordonner les activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix menées par des entités des Nations Unies en Afrique centrale. Le Bureau régional a un rôle important à jouer s'agissant d'aider les pays de la région à faire face à certains des principaux obstacles à la paix et à la sécurité dans cette région d'Afrique et en soutenant leurs efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits, ainsi que l'action qu'ils mènent pour lutter contre des problèmes transnationaux tels que la circulation d'armes illicites, le trafic de drogue et le crime organisé.

Nous saluons la volonté du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale de travailler en coopération étroite avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) pour faire face à de graves menaces à la sécurité dans les deux sous-régions. Les efforts conjoints du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et d'UNOWA seront indispensables pour faire face aux conséquences néfastes que le conflit libyen a pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest.

Nous estimons encourageante la disposition des pays de la région et des organisations intergouvernementales régionales à travailler avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale afin de faire face à des menaces communes à la paix et à la sécurité et pour régler des questions en suspens entre les pays de la région. Il est essentiel que la communauté internationale continue d'aider le Bureau à s'acquitter de son mandat et à garantir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale.

Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale jouera un rôle décisif dans la promotion de la coopération entre les pays de la région sur des questions transversales, et notamment pour

régler la question de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS). À cet égard, il est essentiel que le Bureau régional, en tant que coordonnateur des Nations Unies pour les questions relatives à l'ARS, coordonne les activités des Nations Unies avec les pays concernés au niveau politique.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la poursuite des activités criminelles de l'ARS et par leurs effets dévastateurs sur la population civile en République démocratique du Congo, en République du Soudan du Sud et en République centrafricaine. Nous appuyons sans réserve les initiatives prises par l'ONU et l'Union africaine et les activités qu'elles mènent pour protéger les civils et faciliter une intervention régionale pour lutter contre l'Armée de résistance du Seigneur. Nous accueillons favorablement les mesures prises par l'Union africaine et les pays concernés pour renforcer la coopération et mettre au point une stratégie régionale pour combattre l'ARS.

La création d'une force d'intervention régionale et de centres d'échange d'information pour lutter contre l'ARS, ainsi que la désignation d'un envoyé spécial de l'Union africaine chargé de la question de l'ARS seront des moyens importants d'éliminer cette organisation et les menaces qu'elle pose. Il faut appliquer de toute urgence les mesures qui viennent d'être proposées. Il est essentiel que l'ONU continue de soutenir l'Union africaine dans ce domaine.

Il faut souligner combien l'efficacité des forces de sécurité nationales est essentielle pour venir à bout des menaces actuelles à la sécurité, y compris l'ARS. Les gouvernements des pays touchés doivent continuer de renforcer les capacités de leurs forces de défense et de sécurité afin de garantir la sécurité et la protection de leurs populations civiles. Nous nous félicitons des efforts déployés par la communauté internationale pour renforcer les capacités militaires des pays où sévit l'ARS. Dans ce contexte, nous saluons la décision du Gouvernement des États-Unis de déployer 100 soldats dans la région de l'Afrique centrale en appui aux forces régionales.

Enfin, il importe de mettre en place des programmes efficaces de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) à l'intention des combattants de l'ARS. Nous estimons que les efforts déployés pour renforcer les capacités et le champ d'action des autorités nationales, conjugués à des programmes de DDR dynamiques et à d'autres moyens non militaires, peuvent contribuer de manière importante à lutter contre l'ARS.

**M[me] Viotti** (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cette importante séance. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé instructif sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les mesures prises pour faire face à la menace posée par l'Armée de résistance du Seigneur (ARS). Je remercie aussi M. Téte António et le général Louis Sylvain-Goma de leurs présentations, et je salue la présence à cette séance des Représentants permanents de la République centrafricaine et du Soudan du Sud.

Le Brésil réaffirme qu'il est convaincu que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale peut contribuer à renforcer les relations entre l'ONU et les pays d'Afrique centrale ainsi que la coordination avec les organisations régionales et sous-régionales. Le Brésil félicite le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale d'avoir d'ores et déjà amélioré la coordination de l'action du système des Nations Unies en Afrique centrale. Un exemple probant de cette amélioration est la récente initiative de réunir les représentants de l'Organisation présents dans la région pour réfléchir à la manière dont l'ONU peut accroître les synergies et fournir un appui plus efficace à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Nous apprécions également le fait que le Bureau ait inscrit à son programme la question du développement d'une stratégie intégrée en matière de consolidation de la paix, dont nous estimons qu'elle est indispensable au maintien d'une paix durable dans la région.

Nous encourageons le Bureau à continuer d'envisager différents moyens de généraliser l'appui de l'ONU aux processus électoraux dans la région, notamment s'agissant de faciliter le dialogue politique, la médiation et l'assistance technique. Il est encourageant de constater que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a commencé à coopérer avec les pays de la région dans le domaine de la sécurité. L'appui aux initiatives régionales visant à maîtriser le commerce illicite d'armes légères en Afrique centrale est bienvenu.

La communauté internationale ne doit ménager aucun effort pour aider les pays d'Afrique centrale à éliminer durablement la menace que représente l'ARS.

Pour y parvenir, le Brésil est convaincu qu'il faut mettre en œuvre une politique en trois points. Cela suppose, premièrement, d'appuyer sans réserve toutes les initiatives régionales élaborées sous les auspices de l'Union africaine en vue d'aider les pays concernés à mettre au point une stratégie commune de lutte contre l'ARS.

Deuxièmement, il faut s'employer à entreprendre une action plus intégrée, notamment des initiatives visant à consolider l'autorité de l'État dans les régions isolées. Cela nécessite d'accroître l'appui aux activités de consolidation de la paix en mettant l'accent sur le renforcement des capacités nationales et sur l'amélioration des infrastructures et de l'accès aux services de base dans les zones les plus durement touchées par les attaques de l'ARS.

Troisièmement, l'ONU et les pays de la région doivent continuer de renforcer les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration, notamment en utilisant des moyens de communication et de diffusion tels que la radio, pour encourager davantage de membres de l'ARS à déserter. Il convient également de rappeler que les opérations militaires menées contre ce groupe doivent être planifiées dans le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme afin d'épargner des souffrances supplémentaires à la population civile.

La mise en place et le démarrage des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale nous donnent l'assurance que l'ONU continuera de renforcer le dialogue et la coopération avec les pays d'Afrique centrale pour les aider à instaurer une paix, une sécurité et un développement durables. Le Brésil promet d'appuyer pleinement ce processus.

**M. Assaf** (Liban) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Abou Moussa de son importante déclaration et des efforts qu'il déploie à la tête du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Je remercie également l'Ambassadeur Téte António et le général Sylvain-Goma de leurs exposés.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons entendu M. Moussa expliquer que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale joue pleinement son rôle, répondant ainsi aux espoirs que nous avons placés en lui, en particulier compte tenu de la situation actuelle en Afrique centrale. À cet égard, nous remercions le Gabon d'accueillir le Bureau et de l'aider à fonctionner correctement. Nous félicitons le Représentant spécial pour les visites qu'il a effectuées dans la région et le remercions des préparatifs menés en vue de la 33e réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui aura lieu au début du mois prochain à Bangui.

Nous tenons à souligner que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a l'importante responsabilité d'améliorer la coopération en Afrique centrale avec les organisations régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, mais aussi avec les institutions et les missions des Nations Unies présentes dans la région, et ce, afin de renforcer la stabilité et la sécurité, de lutter contre la piraterie en Guinée équatoriale et les répercussions de la crise libyenne – notamment le trafic d'armes et les incursions de combattants armés –, de promouvoir le rôle des femmes et d'atténuer l'incidence de la crise économique et des autres crises. Nous insistons sur l'importance du rôle du Bureau en tant qu'instrument de diplomatie préventive et outil efficace et peu coûteux de prévention des conflits dans cette partie stratégique du monde.

En tant qu'institution aux dimensions régionales, le Bureau s'avère véritablement nécessaire pour lutter contre les dangers posés par l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) dans quatre pays. Nous condamnons une fois de plus les attaques que ce groupe armé mène contre des civils, le fait qu'il occupe et terrorise des villages entiers et qu'il a recours à diverses méthodes de violence et d'intimidation, notamment les enlèvements de femmes et d'enfants, tactiques qui ont fait des centaines de milliers de déplacés et de réfugiés et causé d'importantes souffrances à de grands nombres de personnes dans la région.

À cet égard, nous appelons à un renforcement de la coordination régionale et de la coopération internationale pour mettre un terme aux attaques sanglantes de l'ARS. Nous nous félicitons de l'organisation sous les auspices de l'ONU d'une réunion à Kinshasa les 29 et 30 septembre, qui a réuni les chefs d'état-major des armées des quatre pays concernés. Nous encourageons l'Union africaine à accélérer la mise en œuvre de sa stratégie régionale coordonnée de lutte contre l'ARS, la désignation d'un envoyé spécial et la création de la force d'intervention régionale et du centre mixte d'opérations. Toutes ces mesures devraient s'accompagner d'une intensification des efforts pour combattre la racine du problème en

encourageant les combattants à déposer les armes et à regagner les rangs de la société. Nous ne pouvons que saluer les efforts des différentes missions des Nations Unies dans les pays de la région pour venir en aide aux civils et éliminer les dangers posés par l'ARS. Enfin, nous remercions la délégation britannique d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle, que nous appuyons.

**M. DeLaurentis** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, remercier le Secrétaire général et le Département des affaires politiques de leurs rapports (S/2011/693 et S/2011/704, respectivement). Je remercie aussi l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé.

Je salue la présence parmi nous du Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies et de nos collègues de la République centrafricaine et du Soudan du Sud.

L'Armée de résistance du Seigneur (ARS) est l'une des organisations terroristes les plus cruelles de la planète. Ses chefs, notamment Joseph Kony, Okot Odhiambo et Dominic Ongwen, tous inculpés par la Cour pénale internationale de crimes contre l'humanité, continuent de garder en otages des centaines de personnes kidnappées, les forçant à tuer, piller et violer. Il n'y a aucune ambigüité ici : la poursuite des activités de l'ARS est un affront à la dignité humaine et un point noir sur notre conscience collective.

Le Congrès des États-Unis et le Président Obama ont réagi. Tel qu'indiqué dans le rapport du Secrétaire général – et l'Ambassadeur du Gabon a eu la gentillesse de le mentionner ce matin -, le Président Obama a annoncé le mois dernier que l'Organisation des Nations Unies déploierait un petit nombre de soldats dans la région où sévit l'ARS, en consultation avec les gouvernements hôtes, pour servir de conseillers pour les forces militaires régionales qui œuvrent contre l'ARS. Ce déploiement est conforme à la loi sur le désarmement de l'ARS et le relèvement du nord de l'Ouganda, adoptée l'année dernière par notre Congrès avec un large appui bipartisan.

L'envoi de soldats américains chargés de tâches non militaires témoigne de la détermination des États-Unis à appuyer les partenaires régionaux et à éliminer cette menace. Nos conseillers s'emploieront à renforcer la capacité des forces régionales à coordonner et unifier efficacement le renseignement et la planification opérationnelle. Les soldats des États-Unis n'engageront pas directement des hostilités contre l'ARS, mais seront équipés pour se défendre.

Les États-Unis soulignent qu'il importe que les gouvernements régionaux continuent de faire preuve de leadership et de coopérer entre elles dans le cadre de cet effort. Ces dernières années, les forces régionales ont collaboré à la poursuite de l'ARS dans une vaste zone de jungle dense. Ils ont réussi un tant soit peu à réduire le nombre de combattants de l'ARS et à les empêcher de se regrouper.

Les États-Unis sont déterminés à collaborer avec les Gouvernements de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République du Soudan du Sud et de l'Ouganda, ainsi qu'avec l'Union africaine et l'ONU pour éliminer la menace posée par l'Armée de résistance du Seigneur. Nous espérons que, grâce à notre appui renforcé, ils pourront prendre une action décisive pour venir à bout de ce problème de longue date.

Nous œuvrerons pour faire en sorte que la protection des civils soit incorporée dans la planification opérationnelle. Nous sommes encouragés d'entendre qu'une fois de plus la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) va, comme l'année dernière, prendre des mesures préventives pour assurer la protection des civils pendant les fêtes de Noël, sachant que des massacres ont eu lieu précédemment pendant cette période.

Tandis que nous œuvrons de concert pour accroître la pression militaire sur l'ARS, nous pensons aussi qu'il faudrait redoubler d'effort pour inciter les combattants de l'ARS et les personnes kidnappées à fuir et à faire défection. Le mois dernier, quelque 30 femmes et enfants ont quitté les rangs de l'organisation en République démocratique du Congo. Ils reçoivent nourriture, soins médicaux et une aide au transport pour retourner dans leurs foyers et retrouver leurs familles. Plusieurs d'entre eux se trouvent déjà dans des centres de réadaptation en Ouganda, où ils reçoivent de l'aide à la réintégration sociale.

La MONUSCO a effectué un excellent travail en République démocratique du Congo pour encourager et faciliter les défections dans les rangs de l'ARS, mais aucune organisation ne joue à ce jour un rôle semblable de l'autre côté de la frontière en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Nous encourageons l'ONU à travailler avec les

gouvernements et d'autres missions compétentes des Nations Unies pour combler ces insuffisances et développer une approche régionale coordonnée pour encourager les défections dans les rangs de l'ARS. L'Union africaine, par l'entremise de son Envoyé spécial, peut aussi jouer un rôle dans ce domaine.

Les États-Unis appuient l'importante action menée par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale dans la sous-région de l'Afrique centrale. Nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Moussa, pour ses efforts pour rendre opérationnel le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et de l'ambitieuse et importante action diplomatique qu'il a engagée. Nous encourageons le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale à poursuivre ses efforts pour renforcer la coordination des missions des Nations Unies travaillant dans la région et favoriser la coopération avec les organisations régionales, notamment la CEEAC et l'UA. Nous espérons que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale travaillera à la mise en place d'une structure bien définie disposant d'agents de coordination dans toutes les missions des Nations Unies présentes dans les zones où sévit l'ARS, ainsi que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine pour aider à mieux coordonner l'échange des informations.

Nous nous joignons aux gouvernements régionaux pour appeler les membres restants de l'ARS à déposer les armes de façon pacifique, à rentrer chez eux et à bénéficier des offres d'appui à la réintégration. Comme le Président Obama l'a affirmé il y a une année en promulguant la loi sur le désarmement de l'ARS et le relèvement du nord de l'Ouganda : « Nous pleurons ceux qui ont été tués, nous prions pour que ceux qui ont été kidnappés soient libérés, et nous demandons aux combattants de l'ARS de déposer les armes et de se rendre ».

Enfin, nous appuyons le projet de déclaration présidentielle, qui, nous l'espérons, sera adopté sous peu.

**M. Wang Min** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé et l'Ambassadeur Antonio et le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de leurs déclarations respectives.

À l'heure actuelle, la situation en Afrique centrale est dans l'ensemble stable, mais il subsiste de nombreux problèmes ayant trait au maintien et à la consolidation de la paix et à la réalisation du développement durable de l'économie. L'instabilité de la situation dans les régions avoisinantes a des conséquences néfastes pour la sécurité régionale et la situation humanitaire. La criminalité transnationale organisée et la prolifération d'armes légères et de petit calibre représentent une grave menace pour la sécurité régionale.

La piraterie dans le golfe de Guinée nuit gravement aux activités économiques régionales et à la sécurité de la navigation. La Chine se déclare préoccupée à cet égard. Nous sommes pour que les pays de la région resserrent leur coopération dans le cadre d'un effort concerté pour contrer les menaces et relever les défis.

Depuis sa création, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a activement exécuté les mandats du Conseil de sécurité en renforçant la communication avec les pays touchés et les organisations régionales, en améliorant la coordination au sein du système des Nations Unies et en travaillant activement pour maintenir la paix et la sécurité régionales et pour promouvoir le développement social dans les pays de la région. La Chine exprime son appréciation à cet égard.

Nous espérons que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale fera fond sur les activités qu'il a menées jusqu'ici; qu'il recherchera et respectera les avis des pays touchés; qu'il continuera de s'acquitter efficacement de son travail de communication et de coordination; et qu'il renforcera les efforts pertinents du système des Nations Unies, des pays de la région et des organisations régionales afin de créer des synergies et de faire les contributions nécessaires pour instaurer une paix durable et la stabilité dans la région.

L'ARS a récemment traversé à maintes reprises les frontières entre les pays touchés pour commettre des atrocités, elle a porté atteinte à la sûreté et à la sécurité des civils et a créé une grave crise humanitaire. La Chine se déclare gravement préoccupée à cet égard. Nous condamnons vivement les attaques menées par l'ARS contre les forces gouvernementales des pays touchés et les violations qu'elle commet contre les civils. Nous exhortons l'ARS à déposer les armes immédiatement, à cesser les violences et les hostilités et à accepter de se désarmer.

Le règlement définitif du problème de l'ARS nécessitera une coopération étroite entre les pays de la région, le soutien des organisations régionales, et l'aide vigoureuse de la communauté internationale. Nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine pour élaborer une stratégie intégrée afin de résoudre la question de l'ARS, et apprécions les mesures pratiques prises par les pays de la région ainsi que leur coopération.

La Chine appelle la communauté internationale à continuer d'appuyer les efforts de l'Union africaine et des pays de la région pour lutter contre l'ARS. Nous prenons note avec satisfaction de l'envoi par le Secrétariat d'une mission dans les pays touchés pour évaluer la situation sur le terrain. Nous espérons que le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies compétents maintiendront leur appui pratique aux pays touchés pour les aider à renforcer leurs propres capacités, promouvoir le développement socioéconomique sur le terrain, améliorer la situation humanitaire et jouer un rôle positif dans le règlement approprié du problème de l'ARS.

**M. Sangqu** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé cette importante séance. Ma délégation tient également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé complet sur le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et l'Armée de résistance du Seigneur (ARS). Nous remercions également l'Observateur permanent de l'Union africaine (UA) auprès de l'ONU, l'Ambassadeur Téte Antonio, et le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), M. Sylvain-Goma, de leurs déclarations détaillées. Ma délégation se félicite de la participation du Représentant permanent de la République centrafricaine et du Représentant du Soudan du Sud à ce débat.

Je voudrais tout d'abord me concentrer sur le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (S/2011/704). Nous saluons le fait que le Bureau soit devenu pleinement opérationnel, et sommes ravis d'apprendre que, depuis sa prise de fonctions, le Représentant spécial du Secrétaire général a mené des consultations approfondies avec les États de la région, des organismes régionaux, des groupes de la société civile, ONU-Femmes et des organismes compétents des Nations Unies. L'Afrique du Sud se réjouit du niveau de coopération qui existe entre les trois bureaux des Nations Unies, y compris de l'échange de personnel entre le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Nous remercions le Gouvernement gabonais de l'appui qu'il continue de fournir au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale.

Les défis auxquels les États d'Afrique centrale sont confrontés – comme la piraterie dans le golfe de Guinée, le trafic de drogue, la prolifération des armes illicites et la menace constante que constitue l'ARS – ont un caractère transnational. Le rôle du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale sera donc crucial pour ce qui est d'aider l'ONU à établir une approche et une stratégie régionales pour les États de l'Afrique centrale. Étant donné la nature des problèmes socioéconomiques et de sécurité, le rôle du Bureau régional dans la collaboration avec telle ou telle mission ou équipe de pays des Nations Unies sera important pour établir des complémentarités entre les entités des Nations Unies dans la région, et régler les problèmes de développement et de sécurité que connaît la région.

L'un des principaux mandats du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale est de renforcer les capacités institutionnelles et d'harmoniser les approches sous-régionales en matière de paix et de sécurité. Nous sommes d'avis que le Bureau régional peut contribuer de manière cruciale à la paix et la sécurité dans la région, grâce à la médiation et à l'exercice de bons offices entre autres. Nous nous félicitons des relations de travail établies entre le Bureau régional et la CEEAC. Nous nous félicitons en outre de l'attribution au Bureau régional des fonctions de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. La trente-troisième réunion ministérielle du Comité, qui aura lieu les 5 et 6 décembre, offrira une occasion importante de mettre au point une approche géopolitique régionale des problèmes de sécurité dans la sous-région.

En ce qui concerne l'ARS, ma délégation continue d'être préoccupée par les effets dévastateurs des opérations que ce groupe armé mène actuellement en République démocratique du Congo, en Ouganda, au Soudan du Sud et en République centrafricaine. La brutalité de ces actes continue de hanter les esprits de milliers de civils innocents, y compris des femmes et des enfants. Nous accueillons favorablement le projet

du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale de consacrer une attention accrue à la paix et aux problèmes de sécurité auxquels sont confrontés les femmes et les enfants en vue d'y remédier. À cet égard, le Bureau a pour tâche importante de collaborer avec les missions de paix des Nations Unies dans les zones touchées, avec le Bureau de l'ONU auprès de l'Union africaine et avec l'Union africaine elle-même de manière à faciliter la coopération et à lutter contre la menace posée par l'ARS.

L'Afrique du Sud se félicite de la coopération militaire actuelle entre les pays touchés par les activités de l'ARS pour relever ce défi. En particulier, ma délégation se félicite de la stratégie régionale élaborée au mois de juin lors de la deuxième Réunion ministérielle régionale de l'Union africaine sur l'Armée de résistance du Seigneur. La stratégie comprend la création d'une force d'intervention régionale, d'un centre d'opérations conjointes et d'un mécanisme conjoint de coordination. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction l'appel lancé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 27 septembre à la Commission pour qu'elle soumette un rapport sur les modalités de mise en œuvre de cette initiative de coopération régionale, afin qu'il puisse autoriser la coopération envisagée. Nous saluons la décision de l'UA de nommer un envoyé spécial sur la question de l'ARS.

Nous rappelons en outre la demande formulée par l'Assemblée de l'UA en juillet tendant à ce que l'ONU, ainsi que d'autres partenaires de l'UA, fournissent un appui financier et logistique en temps opportun. Il convient de noter cet égard, l'importance de la décision prise à la deuxième Réunion régionale, selon laquelle l'appui devrait être coordonné par la Commission de l'UA, sans préjudice toutefois des arrangements bilatéraux qui pourraient exister entre les pays concernés et les partenaires.

Ma délégation note avec satisfaction que le Secrétaire général s'est dit prêt et résolu à appuyer la stratégie régionale de l'UA par l'intermédiaire de la présence de l'ONU dans la région. Nous sommes d'avis que les missions de maintien de la paix des Nations Unies, y compris les bons offices du Secrétaire général, ont un rôle significatif à jouer dans le renforcement des capacités des États de la région grâce à la formation, à l'apport d'un soutien logistique et au partage d'informations. Un appui plus efficace pourrait être aussi apporté aux efforts de dialogue et de consolidation de la paix sur le terrain. L'Afrique du Sud tient à souligner que les opérations militaires menées contre l'ARS devraient faire partie d'une stratégie plus vaste prévoyant, entre autres, l'octroi de l'amnistie, l'établissement de mesures visant à faciliter les défections et la réinsertion, et l'arrestation des commandants de l'ARS mis en accusation par la Cour pénale internationale.

Enfin, ma délégation tient à exprimer sa gratitude pour le travail accompli au Représentant spécial, M. Abou Moussa, et à son équipe, et souhaiter au Représentant spécial plein succès dans les actions qu'il mène. Pour que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale puisse mettre en œuvre tous ces plans et programmes dans la région, il importe que les ressources dont il a besoin lui soient allouées. Ma délégation appuie la déclaration présidentielle qui sera adoptée par le Conseil aujourd'hui.

**M. Zhukov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Abou Moussa, de son exposé instructif sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la situation qui règne dans la région eu égard à l'Armée de résistance du Seigneur (ARS). Nous avons écouté avec intérêt les déclarations du Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de l'Observateur permanent de l'Union africaine.

Nous notons avec satisfaction que des progrès ont été récemment faits dans la consolidation des processus démocratiques et dans l'organisation du travail des institutions de l'État dans un certain nombre de pays de l'Afrique centrale. La situation dans certaines zones de conflit est en voie de normalisation.

Cependant, certains facteurs constituent des obstacles manifestes à l'instauration de la stabilité dans la région, notamment l'intensification des activités criminelles organisées, du banditisme et de la violence armée, ainsi que la détérioration de la situation humanitaire et des droits de l'homme. En outre, de nouveaux problèmes régionaux communs se font jour. Nous approuvons les conclusions du rapport du Secrétaire général (S/2011/704) concernant la nécessité de mener activement des efforts afin d'éviter la prolifération des conséquences de la crise libyenne dans la région, notamment en empêchant la circulation illégale d'armes et de combattants.

Une approche globale est nécessaire pour enrayer les activités criminelles de l'ARS dans la région et

trouver des solutions au problème de la piraterie et des vols à main armée dans le golfe de Guinée. À cet égard, il est de plus en plus nécessaire que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale mette en place une approche globale pour prévenir les conflits, garantir la paix et la sécurité, consolider la paix et promouvoir l'intégration économique et le développement durable dans toute l'Afrique centrale. Nous considérons le Bureau comme un maillon clef dans l'action de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales dans cette région du continent africain. En coordonnant davantage leurs activités, nous serons mieux à même d'accroître l'efficacité et d'assurer le succès de leur action dans l'intérêt finalement des États et des peuples de la sous-région.

Nous souscrivons aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) (S/2011/693). Même si grâce aux efforts conjoints des pays de la région, la capacité militaire de ce groupe armé a été considérablement réduite, l'ARS demeure un facteur grave de déstabilisation dans des régions reculées et difficiles d'accès de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine et du Soudan du Sud.

Nous sommes profondément préoccupés par le caractère ouvertement terroriste des activités de l'ARS. Nous nous félicitons des efforts de plus en plus importants déployés par la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Soudan du Sud pour faire face à cette menace, ainsi que de la coordination et des contacts qu'ils mettent en place à cette fin. Nous sommes favorables à l'élaboration par l'Union africaine d'une stratégie coordonnée pour contrecarrer les activités de l'ARS et créer un mécanisme conjoint de lutte. À notre avis, de telles mesures doivent acquérir un caractère systémique grâce à l'appui actif de la communauté internationale, dont le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale assurerait la coordination politique.

Nous sommes convaincus que le problème de l'ARS ne sera pas réglé uniquement par des moyens militaires. Toutes les opérations militaires précédentes contre ce groupe n'ont pas réussi à éliminer la menace. Nous devons adopter une démarche globale et multisectorielle. Tout en maintenant la pression militaire, il convient également d'encourager les membres de l'ARS à déposer volontairement les armes et à s'engager dans un processus de démobilisation, de rapatriement et de réintégration. Sans aucun doute, le renforcement des institutions étatiques, de la sécurité nationale et des services de maintien de l'ordre, ainsi que le développement économique des régions où sévit ce groupe contribueront à régler le problème. Bien entendu, dans la conduite des opérations militaires contre l'ARS, il faut donner la priorité à la protection des civils.

Enfin, nous remercions la délégation du Royaume-Uni d'avoir préparé, au nom du Conseil, le projet de déclaration présidentielle, auquel nous souscrivons.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Portugal.

Tout d'abord, je tiens à remercier M. Abou Moussa, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé très détaillé sur l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) et sur le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Je voudrais également remercier le général Sylvain-Goma, Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, et l'Ambassadeur Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, de leurs importantes déclarations devant le Conseil. Je salue par ailleurs la présence des Représentants permanents de la République centrafricaine et du Soudan du Sud.

L'Armée de résistance du Seigneur commet des atrocités en Afrique centrale depuis trop longtemps. Le Portugal condamne fermement les violations continues du droit international et du droit des droits de l'homme auxquelles se livre l'ARS, en ayant notamment recours à des tactiques brutales telles que le recrutement et l'utilisation délibérés d'enfants, les tueries, les mutilations, les viols, les violences sexuelles et les enlèvements. Nous exhortons fermement l'ARS à mettre fin à ces pratiques et à libérer tous les otages qu'elle détient.

Au fil des ans, les gouvernements de la région, avec l'aide de la communauté internationale, ont pris des mesures pour éliminer la menace que représente ce groupe. Cela a eu pour effet que les effectifs de l'ARS ont considérablement diminué. Cependant, en dépit de ses faibles effectifs actuels, l'ARS demeure capable d'infliger des souffrances terribles aux populations civiles et de compromettre ainsi la stabilité régionale. Il est donc indispensable que tous les acteurs – les gouvernements des pays où sévit l'ARS, l'Union

africaine, l'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux – poursuivent leurs efforts jusqu'à ce que cette menace soit éliminée. Nous nous félicitons très vivement de l'attention renouvelée que l'Union africaine et l'ONU, y compris le Conseil, accordent à cette question, attention qui doit désormais être soutenue et se traduire par de nouvelles mesures.

Nous saluons les efforts considérables déployés par les forces armées des quatre pays où sévit l'ARS pour combattre la menace que représente ce groupe, ainsi que les initiatives connexes prises par la communauté internationale, en coordination avec l'ONU et l'Union africaine, pour collaborer avec les forces armées de ces pays. Cependant, il convient d'améliorer l'efficacité de ces efforts, en particulier en renforçant la coordination, la coopération et l'échange d'informations entre les différents acteurs, notamment les États de la région et les missions des Nations Unies présentes sur le terrain. Nous sommes d'avis que l'ONU est bien placée pour diriger un processus plus approfondi, en coordination avec l'Union africaine.

De son côté, la communauté internationale doit appuyer les efforts de l'Union africaine pour mettre en œuvre l'initiative de coopération régionale relative à l'ARS. À cet égard, nous soulignons l'importance de nommer sans tarder un envoyé spécial. En même temps, nous ne devons pas oublier que pour lutter efficacement contre l'ARS, nous devons intensifier les efforts régionaux et internationaux, sous l'égide de l'ONU et en coordination avec l'Union africaine, visant à aider les pays touchés à protéger leurs populations civiles. Cela signifie qu'il faut non seulement accroître les initiatives en faveur du renforcement des capacités, de la bonne gouvernance et de l'état de droit, mais également améliorer de façon très concrète les infrastructures de communication dans les zones touchées, ce qui aura un effet important sur la sûreté des communautés locales.

Parallèlement, la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine doivent réévaluer les moyens d'améliorer la fourniture de l'aide humanitaire et de l'aide au développement aux populations des régions où sévit l'ARS. Les organisations humanitaires peuvent jouer un rôle très important dans ce contexte et il faut les encourager à renforcer leur présence dans ces zones. En outre, leur présence a un important effet dissuasif sur les attaques de l'ARS, ce qui contribue là aussi à la sûreté des communautés locales.

Une autre mesure importante dans le cadre de la lutte contre les activités de l'ARS consiste à multiplier les messages qui encouragent les combattants de l'ARS à déserter et à promouvoir les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement. Il faut multiplier les messages cohérents en direction de toutes les zones d'opération de l'ARS. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a enregistré des avancées à cet égard, mais des programmes similaires doivent être mis en place au Soudan du Sud et en République centrafricaine.

Pour terminer, je voudrais souligner de nouveau l'importance d'une attention soutenue du Conseil sur cette question. Les récentes initiatives pour lutter contre les activités de l'ARS sont encourageantes et doivent se poursuivre. La déclaration présidentielle qui sera adoptée aujourd'hui, la première depuis celle de 2006 (voir S/PRST/2006/29), est un autre pas dans la bonne direction. Elle envoie un signal fort aux responsables de l'ARS, d'une part, et aux civils qui vivent dans les zones où sévit l'ARS, d'autre part. Elle garantit que le Conseil continuera de suivre cette question de près. Le Portugal n'épargnera aucun effort pour continuer de mobiliser la communauté internationale et accroître l'efficacité de la lutte que l'ONU mène contre ce fléau.

Je voudrais maintenant parler du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, dont les activités jusqu'ici semblent très encourageantes, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2011/704), d'autant qu'il n'a été mis en place qu'en janvier. En ce qui concerne l'ARS, qui est le dénominateur commun aux deux exposés que nous avons entendus aujourd'hui, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale joue un rôle très important en facilitant la coopération entre les diverses entités de l'ONU présentes dans la région, l'Union africaine et les pays touchés pour lutter contre la menace posée par l'ARS.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que le travail du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale contribuera considérablement à améliorer l'action de l'ONU en faveur de l'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique centrale, notamment en agissant comme interface, en aidant au renforcement des capacités institutionnelles de la région et en appuyant les efforts régionaux pour régler les problèmes multisectoriels communs. Il faut souligner

l'importance pour le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale de continuer à développer ses activités, en étroite coordination avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. À cet égard, la participation du Secrétaire général de cette organisation régionale à la présente séance est un signe très positif et encourageant.

Nous saluons les efforts que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale déploie actuellement, en coordination avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et des partenaires régionaux et internationaux, pour faire face aux problèmes de sécurité qui préoccupent vivement non seulement les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, mais également la communauté internationale dans son ensemble, tels la piraterie au large du golfe de Guinée et les mouvements illicites d'armes et de combattants. L'initiative conjointe Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale/Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine en vue de promouvoir une action intégrée de l'ONU face aux répercussions néfastes du récent conflit libyen en Afrique de l'Ouest et en Afrique central est un autre projet qu'il convient de développer et d'encourager.

Je termine en réitérant notre ferme appui aux efforts innovants du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale pour prévenir l'apparition de nouveaux conflits, régler ceux en cours par des moyens pacifiques et promouvoir une gouvernance démocratique et responsable dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République centrafricaine.

**M. Doubane** (République centrafricaine) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre accession à la présidence de l'organe principal de notre Organisation. C'est le lieu également de remercier et de féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général pour les activités menées par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Je remercie et félicite pour la qualité de son exposé l'Ambassadeur et Observateur permanent de l'Union africaine auprès des Nations Unies, et salue la brillante déclaration du Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

La question qui nous réunit ce jour est d'une importance majeure pour mon pays, la République centrafricaine. Voilà un État, qui, lui-même confronté à d'innombrables défis au niveau interne, vit depuis 2008 les affres d'une rébellion extérieure alors qu'il s'interroge encore sur le mobile et le bien-fondé de cette barbare agression. À vrai dire, le seul et unique tort de mon pays, non frontalier de l'Ouganda, faut-il le rappeler, est seulement d'être sur ses propres terres, en paix. Et si l'on veut parler aujourd'hui du terrorisme transnational ou transfrontalier, le cas d'espèce en est une parfaite illustration. Un matin de mars 2008, des hommes, en provenance d'où nul ne le sait, lourdement armés, débarquent, pillent, brûlent, violent, tuent et enrôlent de force les hommes, pour en faire des porteurs de butin et plus tard des soldats; les femmes, qui serviront d'esclaves sexuelles, et les enfants, qui seront des enfants soldats.

Les villages, qui naguère étaient de véritables havres de paix et les greniers alimentaires des grandes villes, se sont vidés et ont été abandonnés par leurs populations, fuyant cette insécurité et vivant aujourd'hui dans une précarité sans pareil. Déplacés dans des camps aux abris de fortune, ils sont des milliers à dépendre de la générosité des institutions et organisations internationales ou associations humanitaires et caritatives, tant nationales qu'internationales. Il ne serait pas superflu de rappeler qu'à ceux-là s'ajoutent des milliers de réfugiés congolais de la République démocratique du Congo répartis sur deux sites, à Zemio et à Obo.

L'insécurité créée dans cette région, elle-même très éloignée de la capitale, renforce la pauvreté qui devient préoccupante dans un État lui-même déjà en grande difficulté. Depuis trois ans, la République centrafricaine, État fragile sortant d'un conflit, dont les forces de défense et de sécurité sont en restructuration, aux moyens limités, luttant déjà contre les rebellions internes et les coupeurs de routes, déploie sur la zone trois sections d'hommes qui traquent mais ne sont pas parvenus à neutraliser ces bandits aujourd'hui éparpillés sur les préfectures du Haut-Mbomou, du Mbomou et de la Haute-Kotto, dans l'extrême est de la République centrafricaine.

Usant de son droit de poursuite et en accord avec le Gouvernement centrafricain, une unité des forces de défense ougandaises est positionnée et patrouille conjointement avec les forces centrafricaines dans cette partie orientale du large territoire centrafricain.

Depuis quelques temps, l'Union africaine, la Communauté des États des Grands Lacs, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'ONU, avec sa récente implication à travers le Bureau régional des Nations Unies en Afrique Centrale, multiplient les rencontres et mutualisent les réflexions dans le but de mener des actions concertées et coordonnées pour une solution globale. Nous nous félicitons et remercions vivement ces partenaires de toutes ces initiatives. Je saisis cette occasion pour témoigner de la gratitude du peuple et du Gouvernement centrafricains à la France pour ses multiples actions et son appui multiforme aux forces armées centrafricaines dans cette lutte en faveur de la paix dans cette partie de la République centrafricaine.

La République centrafricaine salue et apprécie hautement la récente implication des États-Unis d'Amérique, à travers son Président, M. Barack Obama, qui, par sa courageuse décision du 21 octobre 2011, s'engage pleinement dans cette cause par l'envoi dans la sous-région d'une centaine d'hommes qui œuvreront au renforcement des capacités opérationnelles des soldats des quatre États de la région, pour plus d'efficacité dans cette lutte contre l'une des plus cruelles barbaries de notre temps. Cette implication commence déjà à produire des effets positifs dans la sous-région. Plus grande encore serait notre satisfaction si cet engagement pouvait susciter l'adhésion d'autres partenaires restés jusque-là silencieux, voire sceptiques, pour qu'ils se rangent à nos côtés dans ce juste combat.

Avant de clore mon propos, j'aimerais rappeler que mes compatriotes, enfants, femmes et hommes ont de nombreux défis à relever – entre autres ceux de la paix, de la stabilité et de la lutte quotidienne et permanente contre la pauvreté. Et M. Kony, son mouvement et sa horde de criminels constituent des freins à cette juste et légitime bataille. La République centrafricaine réaffirme son engagement, ici et ailleurs, que tant que cette rébellion sera sur son sol, elle ne baissera jamais la garde et n'épargnera aucun effort dans cette lutte.

Cependant, le caractère régional de ce fléau rend complexes et inefficaces toutes les actions isolées. C'est la raison pour laquelle nous devrions mobiliser les volontés, les hommes et les moyens pour agir ensemble afin d'empêcher définitivement l'Armée de résistance du Seigneur de poursuivre impunément ses crimes et exactions contre des populations innocentes qui n'aspirent qu'à vivre dans la paix, la sécurité et la dignité grâce au fruit de leur travail.

**Le Président** (*parle en anglais*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité condamne vigoureusement les attaques que l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) mène dans certaines parties de l'Afrique centrale, qui menacent en permanence la sécurité dans la région. Le Conseil exprime à nouveau sa profonde inquiétude devant les atrocités commises par l'ARS, qui ont des conséquences graves sur le plan humanitaire et pour les droits de l'homme, comme le déplacement de plus de 440 000 personnes dans toute la région. Il reste profondément préoccupé que l'ARS n'ait pas entendu les appels qu'il lui a précédemment lancés pour qu'elle cesse ses attaques.
>
> Le Conseil condamne fermement les violations du droit international humanitaire et les atteintes aux droits de l'homme auxquelles l'ARS continue de se livrer. Il condamne également le recrutement et l'emploi d'enfants, les meurtres et les mutilations, les viols, l'esclavage sexuel et les autres violences sexuelles, et les enlèvements. Il exige de l'ARS qu'elle mette immédiatement fin à toutes ses attaques, en particulier celles dirigées contre des civils, engage instamment ses dirigeants à libérer tous ceux qui ont été enlevés, et insiste pour que tous les éléments de l'ARS mettent un terme à ces pratiques, se rendent et rendent leurs armes.
>
> Le Conseil engage les derniers combattants de l'ARS à quitter les rangs de ce groupe et à se prévaloir des offres d'aide à la réintégration. Depuis que l'ARS existe, plus de 12 000 combattants et victimes d'enlèvement ont quitté ses rangs, ont été réintégrés et ont retrouvé leur famille grâce à la Commission d'amnistie ougandaise. Le Conseil souligne qu'il appuie, dans les pays touchés, la poursuite des efforts faits pour désarmer et démobiliser les ex-combattants de l'ARS et les aider à reprendre une vie normale, et note que 30 femmes et enfants ont réussi à s'échapper de deux groupes de l'ARS déployés le long de la frontière entre la République du Soudan du Sud et la République

démocratique du Congo. Il prend acte de l'action importante que mène le bureau de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) chargé du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration, de la réinstallation ou du rapatriement en vue d'encourager et de faciliter de nouvelles défections au sein de l'ARS, et souhaite que l'ONU collabore avec les gouvernements des pays de la région pour élargir cette action à l'ensemble de la zone où sévit l'ARS.

Le Conseil salue les efforts non négligeables que déploient les armées de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et de la République du Soudan du Sud pour faire pièce à la menace posée par l'ARS, et exhorte ces armées à se concerter et à coordonner leurs actions pour arrêter, dans les mois qui viennent, Joseph Kony et les principaux dirigeants de l'ARS et les traduire en justice. N'ignorant pas les difficultés auxquelles sont confrontés les gouvernements de la région, le Conseil se félicite des mesures prises par la communauté internationale, en coordination avec l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, pour donner aux armées des pays de la région les moyens de conduire des opérations efficaces contre les principaux dirigeants de l'ARS et de mieux protéger les civils. Il note, par exemple, que les États-Unis s'emploient à collaborer avec les armées de la région.

Il souligne que toutes les mesures prises contre l'ARS doivent respecter les dispositions applicables du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit des réfugiés.

Le Conseil se félicite que l'Union africaine se mobilise davantage pour régler cette question dans le cadre de son initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'ARS et salue l'action qu'elle mène pour créer une force d'intervention régionale, un centre d'opérations conjoint et un mécanisme conjoint de coordination.

Il salue par ailleurs l'appui que fournit le Secrétaire général de l'ONU à la Commission de l'Union africaine dans le cadre du processus de planification et encourage l'Union africaine à promouvoir la coordination des activités relatives à l'ARS en communiquant dès que possible ses plans de lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur. Il encourage vivement l'Union africaine à nommer rapidement son envoyé spécial pour les régions où sévit l'ARS, et forme le vœu que celui-ci agira promptement pour consolider la coopération entre les gouvernements de la région et promouvoir l'établissement d'un cadre régional concernant la désertion, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants de l'ARS.

Le Conseil souligne qu'il incombe au premier chef aux États de la région où sévit l'ARS de protéger les civils et engage ces États à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour ce faire. Il note, parallèlement, que les missions des Nations Unies jouent un rôle important dans la région, notamment au moyen de mesures de protection des civils, comme l'établissement de relations suivies avec la population locale, et souligne qu'elles doivent jouer un rôle prééminent dans la coordination entre toutes les parties engagées dans la lutte contre l'ARS.

Il demande que la MONUSCO et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud s'efforcent, dans la limite de leur mandat et de leurs moyens, d'accroître, au cours des prochains mois, leurs activités de protection des civils dans les secteurs où sévit l'ARS, en s'attachant tout particulièrement à protéger les populations les plus vulnérables. Il se félicite que le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine accorde une attention accrue aux activités relatives à l'ARS en République centrafricaine et engage l'ONU à prendre de nouvelles mesures pour répondre aux besoins des populations touchées par les opérations de l'ARS dans ce pays.

Il engage tous les bureaux et toutes les missions des Nations Unies présents dans la région où sévit l'ARS à continuer d'améliorer la mise en commun de l'information et la coordination avec tous les acteurs concernés, et se félicite de l'établissement d'un rapport régional sur les droits de l'homme et l'ARS.

Le Conseil salue également les efforts consentis par l'Union européenne, les États-Unis

et d'autres donateurs pour fournir une aide humanitaire aux populations touchées par les opérations de l'ARS en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et en République du Soudan du Sud. Il souligne qu'il faut adopter une stratégie renforcée, globale et plus régionale pour faire face à la situation humanitaire, notamment apporter une aide aux victimes de violences sexuelles et d'autres attaques, et rappelle qu'il faut que toutes les parties s'attachent à promouvoir et à assurer l'accès, en toute sécurité et sans entrave, des organisations humanitaires à la population civile. Il engage la communauté internationale à apporter son soutien au renforcement des capacités, à la bonne gouvernance et à l'action humanitaire dans les secteurs où sévit l'ARS.

Le Conseil accueille avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'ARS et salue les efforts que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale déploie, en coordination avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, pour établir une concertation avec les missions des Nations Unies dans la région où sévit l'ARS, ainsi qu'avec l'Union africaine et les États d'Afrique centrale touchés en vue de faciliter la coopération sur les questions liées à la lutte contre la menace que représente l'ARS.

Il engage le Bureau régional à mettre au point, en collaboration avec les missions des Nations Unies et l'Union africaine, une stratégie régionale pour une assistance humanitaire internationale et une aide au développement et à la consolidation de la paix dans la région où sévit l'ARS, qui permettrait de consolider les mécanismes transfrontières en vue d'améliorer la protection des civils, les dispositifs d'alerte rapide, l'accès et l'intervention du personnel humanitaire et l'appui nécessaire à la réintégration des déplacés, des victimes d'enlèvement et des ex-combattants, ainsi que de renforcer la capacité globale des États concernés d'exercer leur autorité sur l'ensemble de leur territoire.

Le Conseil rappelle les mandats d'arrêt délivrés par la Cour pénale internationale à l'encontre de trois autres dirigeants de l'ARS qui sont accusés, entre autres choses, d'avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, y compris des meurtres, des viols et des enlèvements d'enfants pour les enrôler, et engage tous les États à coopérer avec les autorités ougandaises et la Cour pour exécuter ces mandats et traduire en justice les auteurs des atrocités.

Il rappelle également sa déclaration de juin 2006 (S/PRST/2006/28) et réaffirme qu'il importe au plus haut point de promouvoir la justice et l'état de droit, notamment le respect des droits de l'homme, en tant qu'élément indispensable d'une paix durable.

Le Conseil prie le Secrétaire général de le tenir informé de la situation concernant l'ARS, en lui présentant notamment, avant le 31 mai 2012, un rapport unique sur le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et l'ARS faisait état des possibilités d'améliorer l'échange d'informations entre l'Union africaine, les États touchés par les opérations de l'ARS et les missions des Nations Unies et définissant le rôle du Bureau régional dans la coordination des actions menées pour lutter contre l'ARS. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la côte S/PRST/2011/21.

Je donne maintenant la parole au général Louis Sylvain-Goma, Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, pour qu'il réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées.

**M. Sylvain-Goma** : Ainsi que je l'avais dit dans mon introduction, je me réservais le droit de prendre la parole sur les questions des relations de travail, de la coopération et du partenariat avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, qui vient de s'ouvrir à Libreville.

Nous avons tous lu le rapport (S/2011/704). Je ne reprendrai pas toutes les questions qui y ont été évoquées. L'Armée de résistance du Seigneur (ARS), les armes légères et de petit calibre dans le cadre de la Convention de Kinshasa, le trafic de drogue, la sécurité maritime, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les processus électoraux et le renforcement des capacités d'une manière générale ont fait l'objet d'échanges fructueux avec le Bureau. Je voulais dire que le secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) se réjouit du dynamisme avec lequel

M. Moussa aborde ces questions avec le principal partenaire dans la région qu'est la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

Il est certain que les questions sont nombreuses. Nous avons convenu que les échanges doivent se poursuivre de manière à définir les priorités pour conjuguer les efforts afin que les moyens propices à la réussite de la mise en œuvre puissent être réunis. Je voulais tout particulièrement m'étendre sur un point qui est important étant donné que le dossier concernant l'ARS a retenu l'attention du Conseil de sécurité notamment dans le cadre de sa résolution 2018 (2011). La question du golfe de Guinée mérite en effet que l'attention du Conseil de sécurité soit, dans les mois et les années à venir, soutenue. Il est important qu'une information soit donnée sur le niveau actuel de traitement de cette question au sein de la CEEAC.

Nos chefs d'État ont, en décembre 2009, signé un protocole relatif à la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États de la CEEAC du golfe de Guinée. L'approche stratégique choisie par nos chefs d'État met l'accent sur le fait que cette sécurisation doit s'articuler autour du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), qui est le mécanisme de sécurité de l'Afrique centrale, favorisant une synergie avec la Commission du golfe de Guinée et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Je voulais à ce stade me réjouir de ce que la résolution 2018 (2011) reprenne parfaitement nos préoccupations, ce qui augure de bonnes perspectives.

Au stade actuel – et je ne reviendrai pas sur les objectifs –, je voudrais simplement dire quelques mots sur l'articulation du dispositif. Nous avons trois zones : dans la zone A, nous avons l'Angola et la République démocratique du Congo, avec comme État pilote l'Angola; dans la zone B, nous avons la République du Congo et la province du Cabinda(Angola), avec comme État pilote la République du Congo; dans la zone D, nous avons le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Gabon, Sao Tomé-et-Principe, avec comme État pilote le Cameroun.

En ce qui concerne cette structuration, un centre sera implanté à Pointe-Noire (Congo), que nous appelons le Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique centrale, qui sera en relation avec les instances supérieures stratégiques. Au niveau de chaque État pilote, nous aurons un centre maritime de coordination. Naturellement, les préoccupations liées au financement de ce dispositif et au fonctionnement de toute cette articulation ont été abordées. Nous nous appuierons, sans qu'il n'y ait de taxes nouvelles, sur des prélèvements sur les opérateurs en mer, notamment les conseils des chargeurs à travers l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Je dois dire que, en termes de réalisation, nous avons activé l'espace de la zone D, qui regroupe le Cameroun, le Gabon, Sao Tomé-et-Principe et la Guinée équatoriale. Ce qui nous vaut, après le plan retenu par les quatre chefs d'état-major de ces quatre pays et qui a été naturellement validé par les instances supérieures, de connaître les résultats de ce premier plan de sécurité maritime, suivi du deuxième plan de sécurité maritime. Ce qui, à nos yeux, paraît encourageant. Je voulais donc dire que la résolution 2018 (2011) arrive comme pour impulser davantage les initiatives qui ont été prises au niveau de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), d'autant que la seconde phase a été abordée, c'est-à-dire, la synergie avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Nous apprécions et nous remercions les États-Unis du travail réalisé à Garmisch, en Allemagne, pour permettre aux états-majors, aux représentants des états-majors des États des communautés des deux parties de se retrouver pour établir une ébauche de ce que devra être la synergie entre la CEDEAO et la CEEAC. Je pense que ces indications étaient utiles au moment où les initiatives ont été prises pour que le dispositif de sécurisation des routes et du golfe de Guinée ne sombre pas dans le cas que nous connaissons, dans la « Somalisation ». Je remercie tous les États qui apportent leur concours et toutes les institutions, comme l'Union européenne et le système des Nations Unies, qui ne manquent pas d'attention pour nos préoccupations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Sylvain-Goma pour les clarifications qu'il a apportées. Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 45.*